DETRUITS PAR LE FEU — Entre les mains de la directrice de l'école Sainte-Thérèse, Mlle Paula Paradis, quelques-uns des dossiers scolaires détruits par le feu, à la suite de l'oeuvre de vandales.

Oeuvre de vandales

250 dossiers scolaires brûlés

JONQUIERE — "C'est un surcroît de travail considérable qui vient de nous être imposé." Telle est la première réaction du directeur adjoint de l'école Sainte-Thérèse, secteur Arvida, M. Thibeault, après que l'on eut constaté, hier matin, la destruction de quelque 250 dossiers scolaires.

C'est M. Thibeault ainsi que la directrice de l'institution, Mlle Paula Paradis, qui constataient en réintégrant les locaux, hier matin, que le feu avait fait rage dans une salle de cours actuellement utilisée pour la classification et l'entreposage de 600 dossiers scolaires environ, indispensables pour la bonne marché de la rentrée scolaire de l'automne prochain.

Au cours de la nuit de lundi à mardi, selon les premières constatations, les vandales se sont introduits par une fenêtre dans l'école de la rue Neilson, de la commission scolaire régionale Lapointe. Rien n'a été volé, semble-t-il, et ce n'est que pour le plaisir de la chose que les intrus mettaient le feu à une grande tenture couvrant un des murs de la salle de cours.

Le feu se communiquait aux dossiers scolaires empilés non loin de là, avant de s'éteindre de lui-même par un heureux concours de circonstances qui devait sauver l'immeuble d'une destruction complète par les flammes.

"Ces dossiers nous sont indispensables pour la rentrée scolaire, et nous devrons maintenant retrouver ailleurs les données qu'ils contenaient, ce qui est possible mais fastidieux," d'ajouter M. Thibeault.

Inutile de dire que la police de Jonquière enquêtait hier sur cette affaire. Ce premier incident d'importance rappelle que pendant la saison chaude, par un phénomène psychologique qu'il est facile de comprendre, les écoles constituent la principale cible des jeunes vandales.

2,000 cadets dans la région

En page A 8

TIR A LA CARABINE — Camil Taillefer, instructeur de tir à la carabine donne de précieux conseils à la jeune cadette Renée Danis.

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 229 Mercredi 5 juillet 1978 40 pages 25 cents

L'Hydro achètera les réseaux municipaux

par Claude Fortin

QUEBEC — Il paraît maintenant à peu près clair que les municipalités propriétaires de réseaux d'électricité devront s'en départir, à plus ou moins long terme, au profit de l'Hydro-Québec.

Cette conclusion découle de la réponse que faisait parvenir hier le ministre délégué à l'Energie, M. Guy Joron, aux municipalités membres de l'Agrem, qui lui avaient récemment adressé un mémoire.

En substance, l'Association des gestionnaires de réseaux d'électricité municipalisés demandait, pour ses membres, un tarif d'achat préférenciel d'électricité auprès de l'Hydro, à titre de redistributeurs. On voulait ainsi conserver à une vingtaine de municipalités une source de revenus dans certains cas très substantielle.

Hier, le ministre a fait savoir qu'il refusait aux demanderesses le bénéfice du tarif spécial de distributeurs.

Les prix de vente de leur électricité devront tous être ajustés à ceux de l'Hydro-Québec.

Devant l'imminence d'une situation qui enlèvera à tout le moins, aux municipalités, l'intérêt de poursuivre l'exploitation de réseaux d'électricité, le ministre Joron suggère la création d'un comité conjoint municipalités-Hydro, dont le rôle serait d'établir les critères de base, préalables aux négociations.

Uniformisation des taux

M. Joron a indiqué son intention de présenter, dès cet automne, une loi visant l'uniformisation des taux d'électricité et leur alignement à ceux de l'Hydro-Québec.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les villes de Jonquière, Alma et La Baie, qui possèdent des réseaux électriques, ont déjà ajusté leurs prix de vente à ceux de l'Hydro.

Il n'existe, au Québec, que sept villes, parmi les vingt membres de l'Agrem, où les taux sont supérieurs à ceux de l'Hydro. La différence entre leurs tarifs et ceux de la régie d'Etat varie entre 5 p.c. et 25 p.c. Ces villes, dit-on, regroupent cependant 60 p.c. des abonnés de réseaux électriques municipaux.

Dans un document remis à la presse, le ministre indique que le tarif de l'électricité fourni par le réseau municipal de Sherbrooke est de 13 p.c. supérieur à celui de l'Hydro. Cette différence est de 25 p.c. à Rivière-du-Loup, 23 p.c. à Chibougamau et 15 p.c. à Beloeil.

Le comité

Le comité dont le ministre Joron suggère la mise sur pied aurait pour mandat de définir les critères d'évaluation et les conditions d'acquisition des réseaux municipaux de distribution par l'Hydro-Québec.

Au ministère, on a indiqué que ce comité serait préalable aux négociations proprement dites entre les parties.

Celui-ci, à caractère plutôt restreint, serait composé d'un représentant de l'Agrem, d'un autre de l'Hydro-Québec et d'une troisième personne dont le choix incomberait aux deux autres.

Le ministre suggère qu'on forme ce comité dès la mi-juillet et que celui-ci présente son rapport vers le 15 septembre.

Réactions en page A 3

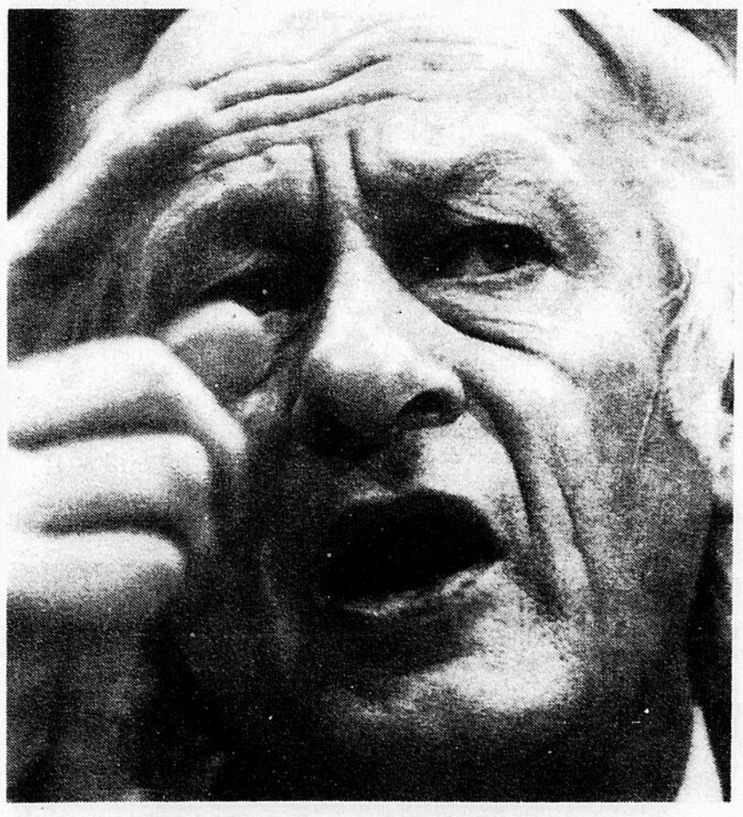

Elections dans N.-D.-G.

Appel de Lévesque

QUEBEC (PC) — Le premier ministre, M. Lévesque, ne fait pas de prédiction sur les élections de mercredi dans la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce, mais il espère que le PQ obtiendra des votes d'électeurs anglophones éclairés.

Il a dit que le PQ faisait une campagne active dans ce comté où normalement il n'aurait pas d'espoir, en vue de communiquer avec les gens.

M. Lévesque a signalé que le candidat du PQ, M. Michel Gélinas, était le seul non parachuté, et qu'il reflétait bien le caractère bilingue de la circonscription.

Le candidat libéral est M. Reed Scowen, que l'on considère comme le vainqueur probable à cause des 40 ans d'allégeance libérale de la circonscription.

M. Lévesque a dit qu'en plus d'espérer des votes d'anglophones, il espère un appui des Canadiens français de la circonscription.

M. Lévesque a laissé entendre qu'il n'aurait pas de commentaires à faire après que les résultats seront connus.

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	C	4
— Annonces classées	B	10
— Bandes dessinées	D	6
— Bourse	B	9
— Bridge	D	6
— Cinéma	C	4
— Décès	B	11
— Finance	B	8
— Famille	C	1
— Horoscope	D	6
— Mots croisés	D	6
— Mot mystère	D	6
— Patron	B	10
— Sports	B	1
— Télévision	C	4

Lettre des évêques

L'Eglise n'accepte pas l'avortement

MONTREAL (PC) — Le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, agissant à titre de président de l'Assemblée des évêques du Québec, vient d'écrire au premier ministre René Lévesque au sujet de la récente directive du gouvernement favorisant l'implantation de cliniques de planification familiale dans une vingtaine d'hôpitaux du Québec.

Tout en reconnaissant qu'un Etat moderne ne peut se dispenser d'offrir des services de planification familiale, l'épiscopat québécois ne peut accepter que l'avortement soit inclus dans la gamme des services offerts par les cliniques de planification familiale, dit en substance la lettre du cardinal Roy.

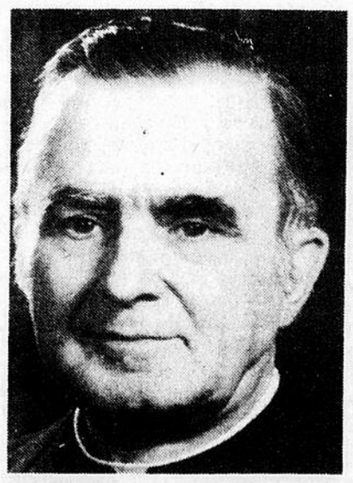

L'Assemblée des évêques, par la voix de son président, affirme que "la montée du nombre d'avortements connus est assez prodigieuse pour que les évêques attirent l'attention des hommes publics sur les fortes répercussions de l'avortement sur le plan social, notamment sur les projets collectifs du peuple québécois.

Enfin, le cardinal Maurice Roy réaffirme que "l'Eglise, en disant non à l'avortement, ne fait que défendre un droit naturel; toute vie humaine, même celle embryonnaire d'un foetus, a droit à l'accueil, au respect, à l'assistance".

Texte de la lettre en page A 4

Le CRSSS se tourne vers l'hôpital de Jonquière

CHICOUTIMI — Le Centre hospitalier de Jonquière sera saisi, dès cette semaine, d'une demande pour l'implantation d'une clinique de planning familial, de la part du Conseil régional de santé et des services sociaux.

Les documents à cet effet devraient être envoyés ce matin à l'institution hospitalière de Jonquière.

Hier, au cours d'une conversation téléphonique, le président du CRSSS, M. Gilles Duffault, indiquait que les documents relatifs à ce dossier étaient en préparation.

M. Duffault ne croit pas cependant que le conseil d'administration de l'institut jonquiéroise rendra sa décision au cours de l'été. En fait, ce n'est pas avant le mois d'octobre que le CRSSS croit recevoir une réponse à sa demande.

L'approche auprès de l'hôpital de Jonquière fait suite à la décision du conseil d'administration de l'hôpital de Chicoutimi de refuser l'implantation d'un tel comité, la semaine dernière.

Si le délai de trois mois auquel s'attend M. Duffault lui paraît raisonnable, il semble ne pas en être de même au ministère des Affaires sociales du Québec, qui voudrait que le tout se fasse plus rapidement.

Le président du CRSSS dit comprendre ce délai notamment à cause de l'émotivité qui entoure la question notamment de l'avortement thérapeutique. Il y a également le fait que le conseil d'administration de l'hôpital de Jonquière ainsi que le Comité des dentistes et médecins veulent prendre connaissance du document qui devrait leur parvenir avant la fin de semaine.

Hier, le président du CA de l'Hôpital de Jonquière, Dr Robert Landry, au cours d'une conférence de presse, signalait qu'aucune demande pour l'établissement du comité de planning familial ne lui était encore parvenue.

M. Landry signifiait que ce n'est qu'une fois la demande faite que la question sera étudiée sous ses diverses facettes.

Surplus d'administration en page A 3

EN BREF

Voirie forestière

La région récolte la part du lion du budget québécois de voirie forestière en se voyant octroyer $6.7 millions.

En page A 3

Projet de la SHQ

Le ministre des Affaires municipales, Guy Tardif, a fait approuver hier par le conseil des ministres le programme de la Société d'habitation du Québec, projet susceptible d'accroître l'activité économique québécoise.

En pages A 3 et B 8

SPORTS

Victoire des Alouettes

Les Alouettes de Montréal parviennent à maîtriser un ralliement de dernière heure des Argonauts de Toronto en les battant 27-24, dans le dernier match hors concours pour les deux formations.

En page B 1

Deux des Expos

Ross Grimsley et Steve Rogers sont choisis par le gérant Tom Lasorda pour faire partie du personnel des lanceurs de la Ligue nationale en vue du match des Etoiles à San Diego.

En page B 1

Field day régional

Bruno Harvey, Christian Fortin et Claude Larocque, trois jeunes athlètes d'Alma, s'illustrent particulièrement lors du premier field day junior régional de golf présenté hier à Dolbeau.

En page B 2

METEO

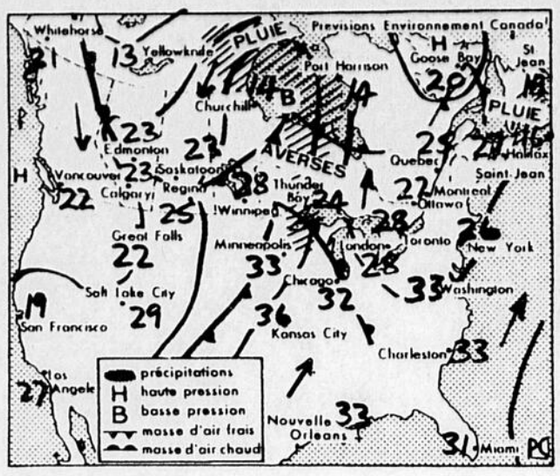

PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec.

Chibougamau, Abitibi, SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie, Laurentides, Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Baie-Comeau, Sept-Iles et Gaspésie: ensoleillé. Maximum, 22 à 28. Jeudi: ensoleillé.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures en degrés centigrades, relevées dans les principales villes de l'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Prince George	7	22
Prince Rupert	9	19
Vancouver	12	19
Victoria	10	20
Edmonton	10	29
Calgary	10	22
Yellowknife	9	14
Prince Albert	11	29
Saskatoon	11	30
Regina	15	26
Winnipeg	18	25
London	14	22
Toronto	15	21
Ottawa	12	26
Kingston	15	24
Montréal	15	25
Québec	10	26
Fredericton	10	25
Saint Jean, N.-B.	7	23
Moncton	9	25
Halifax	9	19
Charlottetown	13	24
St. Jean, T.-N.	9	—
Chicago	15	27
Detroit	17	26
Buffalo	14	21
Boston	14	15
New York	16	16
Washington, D.C.	19	24
Tampa	28	34
Miami	24	31
Orlando	24	35
New Orleans	24	34
Los Angeles	15	23

MAREES

SEPT-ILES — La marée sera haute à 02h35 (2m.9cm) et basse à 09h00 (.5cm). Elle sera à nouveau haute à 14h55 (2m. 3cm) et basse à 20h35 (.6cm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 03h45 (5m.4cm) et basse à 10h00 (.8cm). Elle sera à nouveau haute à 16h00 (4m.7cm) et basse à 21h50 (.9cm).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 03h45 (4m.8cm) et basse à 11h05 (.8cm). Elle sera à nouveau haute à 16h05 (4m.1cm) et basse à 22h50 (1m.0cm).

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel: 545-4480

Alma et les environs 662-7829
St-Félicien et les environs 679-3832
Sans frais interurbains Abonnement et Service à domicile 545-4664
Petites annonces classées 545-4895

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER
chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN
Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Rédacteur en chef-éditorialiste: Bertrand TREMBLAY
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur de l'information: Bertrand GENEST
Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND
Chef des nouvelles: Claude COTE
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

LE QUOTIDIEN
TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR:
$1.25 par semaine

Dans les dépôts:
$0.25 la copie

PAR LA POSTE:
Saguenay:
3 mois: $16.00
6 mois: $31.25
1 an: $62.50

Lac-St-Jean — Côte-Nord
6 mois: $37.00
1 an: $70.00

Autres régions au Canada:
6 mois: $60.00
1 an: $115.00

Pays étrangers:
6 mois: $80.00
1 an: $150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire No d'enregistrement: 3213.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

Parcimonie des nappes d'eau souterraine

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — A moins que le ministère des Richesses naturelles ne découvre d'importantes nappes d'eau souterraine dans le secteur, hypothèse d'ailleurs improbable, toute la population de Chicoutimi-Nord devra, d'ici quelques années, être alimentée en eau potable par le réseau d'aqueduc de l'ancienne Cité de Chicoutimi.

Pour se faire, l'administration municipale de Chicoutimi devra alors consentir des investissements importants pour agrandir son usine de filtration et aménager une conduite d'alimentation sous le pont Dubuc.

Tels sont les renseignements qu'a fournis hier au conseil municipal un représentant des firmes d'ingénieurs chargées de la confection du plan directeur d'aqueduc.

En fait, c'est le mois prochain que le ministère concerné livrera son rapport, et selon le porte-parole des ingénieurs, il est peu probable que le sous-sol du secteur recèle de l'eau en quantité suffisante.

D'autre part, en attendant l'heure des grands choix et d'importants travaux, on poursuit les travaux d'amélioration du lac-réservoir et les démarches afin que la construction du réservoir d'un million de gallons démarre en août.

On espère en effet obtenir le "OK" des Services de protection de l'environnement avant le mois d'août. Dans le cas contraire, les travaux devraient, semble-t-il, être reportés au printemps prochain.

Paroisse

Par ailleurs, le dépôt du plan directeur d'urbanisme risque de placer les édiles municipaux devant d'autres choix d'investissements.

Le porte-parole des ingénieurs leur a en effet appris que le secteur de la paroisse devrait être alimenté, à très court terme 2, 3, 4 ou 5 ans, a-t-il dit, par le réseau qui dessert la majeure partie des Chicoutimiens.

De plus, des investissements pourraient aussi être requis dans le secteur Rivière-du-Moulin.

A Chicoutimi

Trente autres logements

CHICOUTIMI — Chicoutimi pourra ajouter 30 logements aux 153 actuellement en projet dans plusieurs secteurs de la ville.

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, qui divulguait hier une programmation de six mille nouvelles unités au Québec pour l'exercice financier 1978-79, expédiait en même temps une lettre à toutes les municipalités retenues pour l'érection de nouveaux HLM.

D'autre part, le conseil municipal tentera d'obtenir de la Société d'habitation du Québec la permission d'ériger 21 des 101 logements prévus sur la rue Lafontaine, à Rivière-du-Moulin, sur le boulevard Renaud.

On souhaite par le fait même, favoriser d'autres secteurs de la ville, car la construction des 81 logements pour personnes âgées sur la rue Lafontaine portera à 182 le nombre d'unités de ce genre au centre-ville.

L'administration municipale a par ailleurs pu contourner l'obstacle administratif qui retardait depuis plusieurs jours l'avancement du projet de la rue Lafontaine.

Une missive gouvernementale apprenait en effet hier aux élus que l'acquisition des propriétés dans la zone du projet pourra être faite dans le cadre du programme gouvernemental de dégagement de terrain.

Secteur Nord

Comme il avait été tacitement convenu entre les membres du conseil, les trente nouvelles unités annoncées hier par le ministre Tardif seront probablement érigées dans le secteur de Chicoutimi-Nord.

Les cinquante-deux autres obtenues il y a quelques mois seront, quant à elles, construites sur différents sites dans le quartier Ouest et à proximité du centre-ville.

Avance

Après avoir rencontré le président du Carnaval-Souvenir, M. Jean-Marie Dallaire, la présidente ex-officio, Mme Laurence Duval, et le directeur général, M. Jacques Laforge, les élus ont accepté de verser à la corporation une avance de $12,091 sur la prochaine subvention municipale.

On se rappelle que les dirigeants du Carnaval-Souvenir n'avaient pas été tendres dans leurs commentaires sur la subvention de $35,000 qui leur avait été versée pour 1978.

L'avance permettra à l'organisme de mieux préparer les festivités de l'an prochain.

Le Soleil

Rentrée au travail

QUEBEC (PC) — La rentrée au travail des employés du quotidien québécois Le Soleil s'est effectuée sans anicroche, hier.

Toutefois, avant de se remettre au boulot, les journalistes et employés de soutien à la rédaction se sont regroupés une dernière fois devant l'édifice abritant les locaux du quotidien et ils en ont fait une dernière fois le tour en arborant les pancartes qu'ils avaient portées aux cours des dix derniers mois et en scandant le slogan: "Ce n'est qu'un début, continuons le combat".

La première édition du Soleil paraîtra donc samedi et une chose est maintenant certaine, la direction du journal ne publiera pas de bilan du conflit contrairement à l'éditeur de La Presse qui consacrait la première page de son journal à l'autopsie de la grève au moment de la reprise de sa publication, le 8 mai dernier.

Soulignons que le président du Soleil, M. Paul-A. Audet, a fait savoir, mardi, que le prix de l'édition serait haussé légèrement afin de permettre à l'entreprise de rencontrer l'augmentation de ses coûts de production et surtout du prix du papier journal.

Trafic de marijuana

ALMA — Selon les enquêteurs de la Sûreté du Québec, d'autres développements pourraient survenir à la suite de la saisie, au cours de la fin de semaine de la Confédération, de cinq livres de marijuana destinée au marché régional de la drogue. Un individu dans la vingtaine, de Jonquière, a jusqu'à maintenant été appréhendé; il s'agit d'un récidiviste bien connu des milieux policiers.

Cette opération de l'escouade alcool-moralité de la Sûreté du Québec, s'est effectuée à Alma, dans des circonstances que les policiers ont refusé, hier, de dévoiler, en expliquant que toute révélation à ce sujet pourrait nuire au déroulement de l'enquête.

Quoiqu'il en soit, l'individu appréhendé devrait comparaître sous peu devant la Cour des sessions de la paix pour répondre d'une accusation de trafic de marijuana.

Les policiers ont par ailleurs nié que cette arrestation ait quelque rapport que ce soit avec une autre perquisition effectuée par l'ERAM, le 22 juin dernier, dans une résidence de Jonquière où différentes drogues, marijuana et haschisch, mais aussi cocaïne et phencyclidine, étaient saisies.

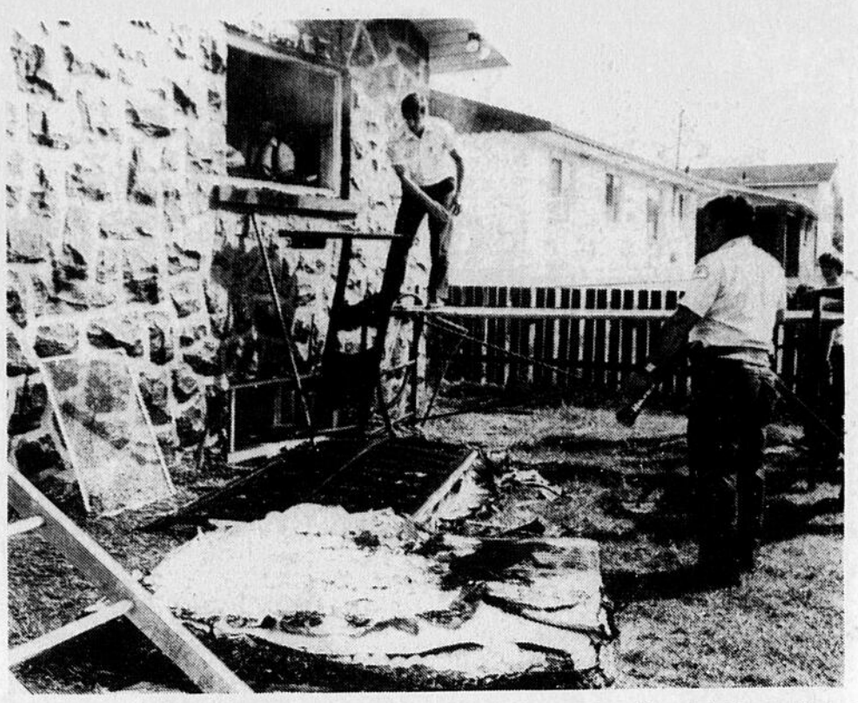

MATELAS — C'est le matelas meublant une chambre à coucher d'une résidence de la rue Lejeune à Chicoutimi, qui a d'abord été détruit par les flammes, avant que les sapeurs ne viennent à bout du sinistre.

Résidence et immeuble

Dégâts causés par les flammes

CHICOUTIMI — Les pompiers de Chicoutimi ont dû combattre, en fin d'après-midi hier, deux incendies qui se sont déclarés, à moins de deux heures d'intervalle, dans des résidences de cette localité.

Le premier a pris naissance vers les 16h00 dans la chambre à coucher d'une résidence unifamiliale située au 452, rue Lejeune à Chicoutimi; cette maison est la propriété de M. André Moreau, qui y habite avec sa famille de trois enfants.

L'intervention rapide d'une dizaine de sapeurs a toutefois permis de circonscrire les dégâts à la pièce où le feu s'était déclaré. Les dommages sont toutefois relativement importants.

Après une heure de lutte contre le feu sur la rue Lejeune, les pompiers de Chicoutimi étaient à nouveau appelés, vers les 17h30, sur les lieux d'un autre incendie qui menaçait cette fois, un immeuble abritant quatre logements, propriété de Mme Gabrielle Bolduc, au 16, rue William ouest à Chicoutimi.

Encore là, les dommages purent être limités par une intervention efficace des sapeurs, sous la direction du caporal Gilbert Desmeules.

Apparemment, ce sont des enfants qui auraient allumé le brasier à l'aide de boîtes de carton empilées sous la galerie arrière de l'immeuble; par les escaliers, le feu gagnait l'étage supérieur, mais était finalement maîtrisé avant que les occupants n'aient été dans l'obligation d'évacuer leurs logis.

Confection de plans et devis

Futur édifice de la SQ

par Mario Roy

CHICOUTIMI — D'ici quelques semaines, au début d'août au plus tard, commencera la confection des plans et devis du futur quartier général de la Sûreté du Québec à Chicoutimi. Ces travaux devraient durer environ un an, ce qui laisse croire que les appels d'offres pour la construction de cet édifice de $3.5 millions, seront lancés dès l'automne 1979.

C'est ce qu'a confirmé hier au Quotidien, le directeur de la construction du ministère québécois des Travaux publics, M. Jean-Yves Grenier, qui a ajouté que ces dates correspondaient "à un ou deux mois de flottement" près, à l'échéancier prévu.

Actuellement, le programme technique préliminaire est complété.

L'édifice de 4,559 mètres carrés, qui s'élèvera à l'angle du boulevard de l'Université et de la rue des Roitelets, abritera des aires de travail pouvant accommoder 196 personnes (étant entendu que la moitié, presque d'entre elles, sont régulièrement en patrouille), en plus de commodités telles qu'une salle de tir, salle de communications, salles de conférences et salle d'exhibit.

L'édifice contiendra évidemment des locaux adéquats pour toutes les unités opérationnelles de la Sûreté du Québec: bureau des enquêtes, escouade alcool-moralité, sécurité routière, relations publiques, unité d'urgence, administration. A l'arrière de l'édifice sera également aménagé un héliport.

En dehors des commodités propres à un édifice neuf et fonctionnel, les agents de la Sûreté du Québec disposeront, par le boulevard Talbot, d'un accès rapide aux grandes voies de circulation régionale, toutes choses dont les policiers ne bénéficient pas en ce moment.

Pour le présent exercice financier, des crédits de l'ordre de $100,000 ont été prévus pour l'accomplissement des travaux professionnels préliminaires à la construction du nouveau quartier général de la SQ.

Dans quelques semaines, on connaîtra les firmes chargées de mener à bien la confection des plans et devis. "Il s'agira sans aucun doute d'ingénieurs et d'architectes du Saguenay-Lac-St-Jean", de préciser M. Grenier.

Amende de $240 pour voies de fait

CHICOUTIMI — Une affaire vieille de cinq ans est revenue devant la Cour des sessions de la paix du district de Chicoutimi, hier, alors qu'un individu de 35 ans, de Chicoutimi, comparaissait devant le juge Lucien Larouche sous six chefs d'accusation de voies de fait.

En fait, il s'agit des séquelles d'une bataille rangée qui avait eu lieu dans un local de la rue Bossé à Chicoutimi, le 16 septembre 1973, entre quatre individus appartenant à un groupe de motards, et six autres d'un groupe différent apparemment en complet désaccord avec les premiers sur une question dont la mémoire ne garde pas souvenance...

Les quatre motards avaient toutefois le dessus et se retrouvaient tous devant les tribunaux. La comparution tardive, hier, du dernier de ces pugilistes serait due à ce que, entre-temps, celui-ci se trouvait un travail en dehors de la région, c'est le moins qu'on puisse dire, en fait, sur un navire au long cours.

Ce qui ne l'a pas empêché d'écoper de six amendes totalisant $240, assorties d'une ordonnance de probation et de la recommandation de régler plus pacifiquement à l'avenir, ses divergences de vues avec ses semblables.

Une autre histoire d'amitié rompue a valu à un récidiviste de 21 ans, de Jonquière, Philippe Gravel, des amendes totalisant $250, après qu'il eut reconnu avoir délesté des copains de $150, puis $20, et enfin d'une automobile. Le même individu doit également répondre d'une accusation de vol qualifié, dans le cadre d'un procès qui a été fixé au 21 septembre prochain. Ce vol aurait été commis à l'aide de complices, le 11 mars dernier dans une épicerie d'accommodation.

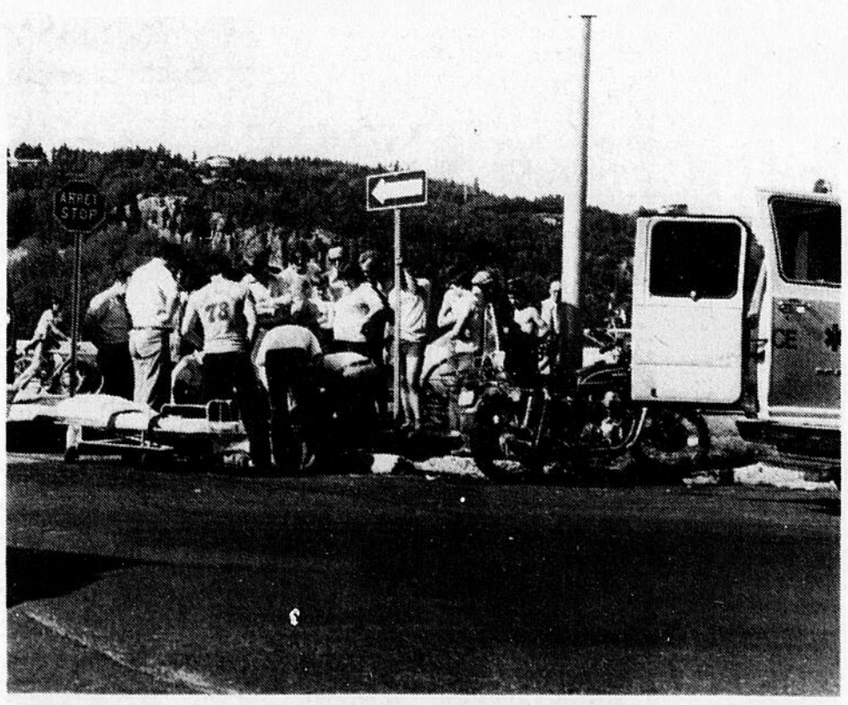

MOTO VS AUTO — Un motocycliste de 23 ans, Réjean Dallaire, de la rue Verdun à Chicoutimi, secteur nord, a subi des blessures lorsque son engin a été happé par une automobile, hier. L'accident s'est produit vers 16h45, à l'angle des boulevards Larmarche et Mgr Racine à Chicoutimi. Il a été transporté à l'hôpital de Chicoutimi par les ambulanciers de la maison Aubin & Fils.

FAITES CONNAISSANCE
AVEC LE REPRESENTANT
SUN LIFE

Au Saguenay, monsieur Potvin est l'homme qu'il faut connaître. Léo-R. Potvin se classe parmi les représentants Sun Life les plus chevronnés. C'est dire qu'il fait bien son travail, qui consiste à offrir la meilleure protection d'assurance qui soit. Monsieur Potvin est à votre entière disposition. Appelez-le dès maintenant aux 543-3304 ou 549-9250.

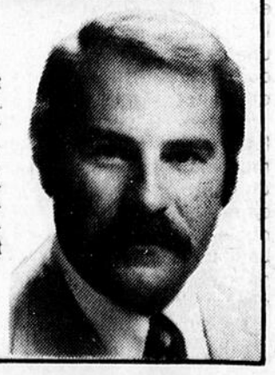

SunLife DU CANADA

HEUREUX — Entouré du directeur général de l'institution, M. Bertrand Girard, et du directeur des services financiers, M. Guy Rho, le président du conseil d'administration du Centre hospitalier de Jonquière, Dr Robert Landry, annonce le surplus budgétaire enregistré par l'institution hospitalière.

Jonquière

Deuxième surplus de suite à l'hôpital

JONQUIERE — Pour la seconde année consécutive, le Centre hospitalier de Jonquière termine son année financière avec un surplus qui atteint cette fois $387,402.

Globalement, les revenus du centre se sont élevés à $11,848,738 alors que les dépenses se sont chiffrées par $11,394,840. L'an dernier, le surplus enregistré était de l'ordre de $291,288.

Les divers facteurs qui expliquent cet excédent des revenus sur les dépenses sont dûs de l'avis du président du conseil d'administration de l'institution, Dr Robert Landry, à des économies substantielles réalisées à la suite de la révision de certaines politiques administratives et de la structure organisationnelle.

Par exemple, des économies importantes ont été enregistrées, pour une deuxième année, au chapitre du service alimentaire. La fusion des directions des services auxiliaires et des services hospitaliers a également profité au centre hospitalier, tout comme la réorganisation des soins infirmiers.

Dépenses

Au chapitre des dépenses, ce sont les salaires et bénéfices marginaux versés qui prennent la part du gâteau, avec un montant de $8,862,693. Cela représente 77.8 pour cent des dépenses globales. Cependant, en pourcentage c'est une baisse par rapport à l'année dernière, alors que cet item avait exigé 78.4 pour cent de la part du budget.

Par après, le chapitre "autres fournitures et dépenses" a nécessité des dépenses de plus de $1 million. Quant aux autres dépenses, elles ont toutes été inférieures à $500,000.

Avenir

Comme il est difficile de prédire que le passé est garant de l'avenir dans ce domaine, les administrateurs de l'hôpital se refusent à tout pronostic pour le prochain exercice financier.

Ce refus est basé sur le fait que quelques facteurs pourraient influencer le niveau des dépenses. Parmi ceux-ci, il y a les nouveaux soins intensifs dont l'inauguration aura lieu au mois de septembre, l'achat de nouveaux équipements pour les laboratoires, l'ouverture d'une autre salle de radiologie, le profil de la pratique médicale qui se modifie avec la venue de nouveaux spécialistes; finalement, on prévoit l'ouverture d'une autre salle au bloc opératoire.

Activités

Malgré que les statistiques démographiques dénotent une diminution de la population de la ville de Jonquière, les activités du centre hospitalier ne subissent pas le même sort.

Au cours de la dernière année, le nombre d'interventions au bloc opératoire est passé à 4,654 alors que l'an dernier, il était de 4,079. Les visites aux cliniques externe et d'urgence se sont accrues de près de 16,000 pour atteindre 98,117. Cette augmentation a eu des répercussions au chapitre des examens au laboratoire dont le nombre passe à 363,474 par rapport à 329,317 pour l'année précédente.

Une augmentation sensible est aussi enregistrée dans les départements plus spécialisés de l'institution, tel en électrocardiologie, en inhalothérapie et en radiologie.

Quant au nombre d'admissions, il a atteint 8,427, soit une augmentation de près de 300 sur l'année dernière. Une diminution a été notée au chapitre des naissances. Cette baisse de 70 nouveaux-nés aurait été plus élevée n'eut été de la grève à l'hôpital d'Alma. Pendant cette période, 40 à 60 accouchements enregistrés à Jonquière auraient dû se faire à Alma. La mortalité infantile est de 10 sur 1,000. La norme gouvernementale tend à atteindre 12 sur 1,000.

Notons finalement que le coût quotidien d'hospitalisation est de $159 à Jonquière.

Voirie forestière: $6.7 millions dans la région

CHICOUTIMI — Le Saguenay-Lac-Saint-Jean retirera, cette année, la plus large part du budget québécois de voirie forestière, bénéficiant de près du tiers du budget de $21,8 millions.

Le ministère a prévu investir $6.7 millions à ce chapitre, dans la région.

Dans Dubuc, on réalise des travaux d'amélioration sur des chemins situés entre Saint-Fulgence et Sainte-Rose, de même qu'à l'est de Falardeau.

Dans Roberval, on a déjà mis sur pied des chantiers en vue de la construction de routes et de ponts dans la forêt domaniale de Roberval. On estime que ces travaux coûteront $3.5 millions.

Dans l'ouest de la région, soit à l'est de Chibougamau et au sud-est de Chapais, on effectue également des travaux de voirie dont on évalue le coût à $3.5 millions.

Dans le communiqué publié sur le sujet, le ministère des Terres et Forêts indique que l'ampleur des divers travaux effectués cette année au domaine de la voirie forestière découle des programmes mis d'avant dans le cadre de l'Opération solidarité économique (OSE).

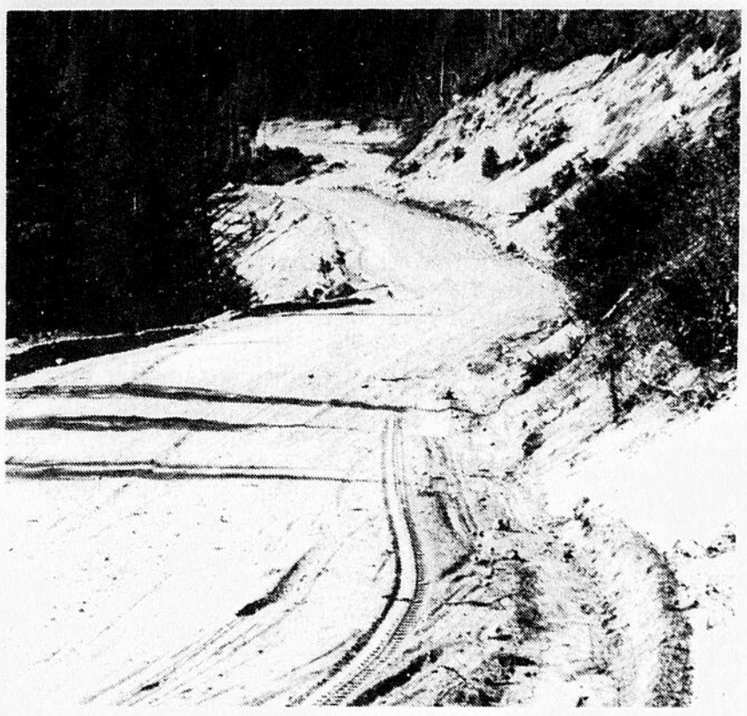

VOIRIE FORESTIERE — Le Saguenay-Lac-Saint-Jean bénéficie, cette année, de près du tiers du budget québécois affecté aux travaux de voirie forestière. Cette route en construction est celle du Bras-du-Nord dans le secteur de Falardeau.

(Photo Léonard Arseneau)

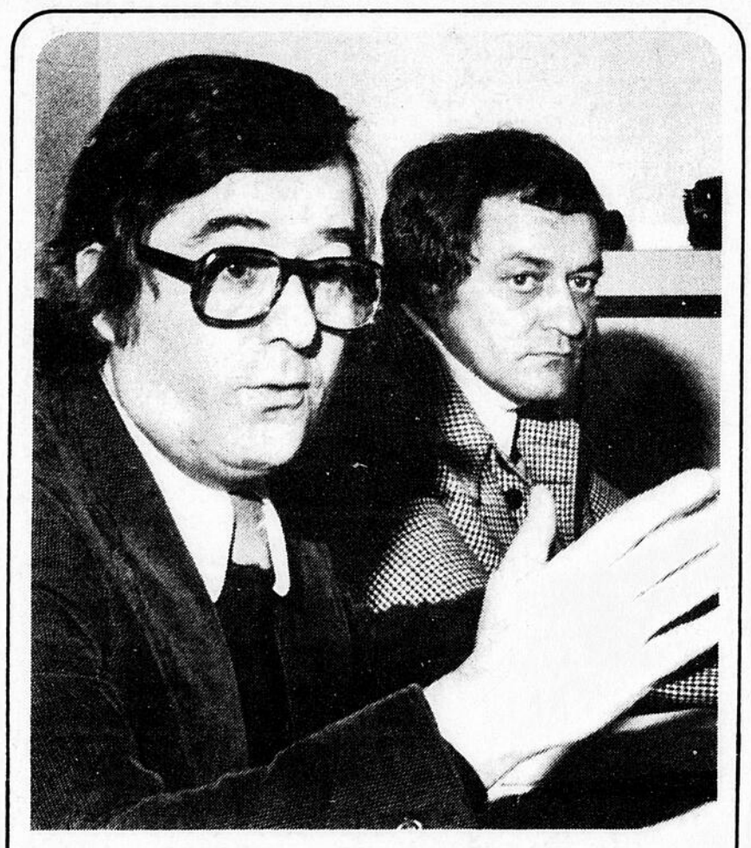

DEFAUT DE QUORUM — Les conseillers Roger Claveau et Cyprien Gaudreault de La Baie ont la ferme intention de contester la validité des décisions prises lors de la séance régulière du conseil lundi dernier où il y avait défaut de quorum.

(Photo Léonard Arseneau)

L'absence de quorum rendrait nulle la séance de lundi

par Gilles Lalancette

LA BAIE — Les conseillers Cyprien Gaudreault et Roger Claveau ont probablement raison de contester la validité de la séance régulière du conseil tenue lundi soir dernier. La municipalité de La Baie est régie par la Loi des cités et villes et toute décision devient nulle faute de quorum phénomène qui s'est produit lundi soir dernier alors que les conseillers en question ont subitement quitté la salle des délibérations.

A ce sujet, Le Quotidien a joint un avocat du contentieux du ministère des Affaires municipales qui a indiqué que la majorité des membres du conseil qui constitue le quorum est requise pour expédier les affaires courantes.

Par ailleurs, la municipalité n'a aucune disposition spéciale en regard de la loi donc est assujettie à la Loi des cités et villes pour la procédure. En fait, les décisions prises doivent l'être en présence de la majorité des membres du conseil.

Rappelons les faits: tout de suite après l'ouverture de l'assemblée, le conseiller Cyprien Gaudreault exige du maire que l'adoption de la liste de comptes soit reportée à une séance ultérieure prétextant qu'il n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance.

Immédiatement après, son collègue Roger Claveau demande tout simplement un ajournement de l'assemblée puisque les vérificateurs sont arrivés seulement quelques minutes avant l'assemblée pour présenter les états financiers de la municipalité au 31 décembre 1977.

En fait, les deux conseillers se disaient trop peu informés pour prendre une décision éclairée au sujet des comptes.

Après des prises de bec avec le maire Laurier Simard et le conseiller Jean Simard, les conseillers Gaudreault et Claveau décident de quitter subitement l'assemblée brisant ainsi le quorum.

Au début de l'assemblée il y avait juste la majorité requise pour siéger soit six membres le maire étant inclu. Avec le départ des deux conseillers il ne restait que quatre membres du conseil. Outre le maire Simard, il y avait les conseillers Richard Lalancette, Jean Simard et Robert Coulombe.

Réaction

Joint hier, le conseiller Cyprien Gaudreault a affirmé qu'il contestera sûrement les décisions prises lors de cette séance.

"C'est surtout sur la liste des comptes que j'ai des questions à poser. Pensez-vous que je vais donner mon accord à une liste de compte dépassant $100,000 alors que seul le maire et le conseiller Jean Simard ont eu le temps d'en prendre connaissance. Ce serait illogique en tant qu'administrateur municipal", a lancé le conseiller Gaudreault.

Outre la séance de lundi, le conseiller Gaudreault en avait long à dire sur l'administration du maire Laurier Simard. Selon lui, le maire cache tout à certains conseillers alors que les autres bénéficient d'un traitement de choix.

Il n'a pas fourni de détails sur la démarche qu'il entend prendre mais il affirme qu'il y aura des développements lors de la prochaine séance.

Vente des réseaux d'électricité

Si elles sont bien payées, les villes n'ont pas d'objection

par Claude Fortin

CHICOUTIMI — Les propriétaires de réseaux électriques municipaux de la région n'ont pas d'objection à se départir de leur bien à la condition qu'on leur assure, en échange, un dédommagement suffisant.

C'est là l'essentiel des réactions qu'a recueillies Le Quotidien, par suite de la réponse au mémoire de l'Agrem qu'a faite connaître hier, aux municipalités propriétaires de réseaux électriques, le ministre délégué à l'Energie du Québec, M. Guy Joron.

Au Saguenay-Lac-St-Jean, les villes de Jonquière, Alma et La Baie possèdent des réseaux électriques et sont membres de l'Association des gestionnaires de réseaux électriques municipalisés du Québec (Agrem).

Le maire de Jonquière, M. Francis Dufour, a particulièrement insisté sur l'importance du prix qu'on paiera aux municipalités pour leurs réseaux d'électricité à l'issue des négociations qu'on entreprendra vraisemblablement à ce sujet dans un avenir relativement peu éloigné.

M. Dufour estime qu'il faudra tenir compte des investissements consentis par les contribuables dans ces réseaux électriques et des profits que génèrent présentement ces réseaux pour les villes qui les possèdent. Les gestionnaires publics ne doivent pas être traités comme des gestionnaires privés, a dit le maire.

A Jonquière, le réseau électrique municipal a rapporté, l'an dernier, $1.3 million.

M. Dufour a aussi souligné d'autres importantes incidences du transfert de propriété des réseaux électriques municipaux, dont il faudrait tenir compte, notamment le sort des employés qui y travaillent présentement. On en compte environ 25 à Jonquière.

A Alma

A Alma, le maire Gabriel Fortin a abondé sensiblement dans le même sens que son collègue, exprimant sa satisfaction devant la décision du ministère de former un comité conjoint préalable à la négociation visant l'intégration, à l'Hydro-Québec, des réseaux électriques municipaux.

M. Fortin estime que même si les villes de la région propriétaires de réseaux électriques peuvent encore maintenir une certaine marge de profit, il est sage d'entreprendre le plus tôt possible les négociations en vue du transfert de propriété. L'intégration, puisqu'elle devra être réalisée, lui paraîtrait plus facile réalisée de façon graduelle et par suite d'une préparation adéquate.

L'un des problèmes les plus susceptibles de causer des maux de têtes, d'après le maire Fortin, réside dans l'établissement de la valeur réelle des actifs des réseaux municipaux qui, a-t-il indiqué, ne se trouvent pas tous dans le même état.

En 1977, la ville d'Alma a retiré un profit net de $600,000 de son réseau d'électricité.

La Baie

A La Baie, en l'absence du maire Laurier Simard, le conseiller Robert Coulombe, vice-président du comité responsable du réseau électrique, s'est fait le porte-parole de la ville.

Selon lui, bien que La Baie ne soit pas intéressée à se départir de son réseau tant que celui-ci rapportera, il y aura lieu, pour la municipalité, de rencontrer les représentants du ministère et de l'Hydro-Québec avant d'adopter une position sur le sujet. La Baie retire $250,000 en profits nets de son réseau.

Le président de l'Agrem, le maire Jacques O'Bready, de Sherbrooke, a essentiellement abondé dans le même sens que ses collègues du Saguenay-Lac-St-Jean, indiquant que sa municipalité, pour sa part, n'avait pas l'intention de donner son réseau et qu'il y aurait lieu de négocier sérieusement le prix de l'intégration à l'Hydro-Québec.

On commence à parler de grève aux usines de Price

JONQUIERE — Devant ce qu'il appelle l'attitude rétrograde et intransigeante de la compagnie Price, le comité de négociation du front commun de Price CSN, JAK, fait planer la possibilité d'une grève aux usines de Jonquière, Alma et Kénogami.

Dans un communiqué incisif, le comité de négociation CSN des employés Price de ces trois villes, condamne ce qu'il appelle "cette attitude rétrograde, arrogante et méprisante de la compagnie Price. Cette politique d'arrogance ne peut conduire les syndiqués à faire la grève".

Sous la rubrique "La compagnie Price cherche un affrontement avec ses employés", le comité de négociation syndical écrit que la rencontre de conciliation du 28 juin dernier s'est soldée par un échec, les représentants de la partie patronale refusant de négocier malgré l'insistance du syndicat.

A cette rencontre convoquée par le conciliateur M. Jean-Paul Ratel, Price aurait fait savoir qu'il n'avait aucune offre à faire, mais qu'elle serait présente aux deux séances de conciliation prévues pour le milieu du présent mois.

Selon la version syndicale, ce serait la seconde fois en autant de semaine que les représentants patronaux quittent la table de négociation.

Egalement, on aurait fait savoir qu'il n'était absolument pas question que les offres de la compagnie dépasse celles négociées par la compagnie CIP.

"La compagnie maintient cette politique d'affrontement depuis le début", affirme le syndicat.

Informant ses membres qu'ils auront bientôt "à juger et à décider" dans une telle situation, le comité de négociation du front commun écrit: "Forte de son expérience d'écrasement des travailleurs en 1976, la Cie s'imagine qu'elle pourra indéfiniment utiliser le rouleau compresseur pour vaincre la détermination des travailleurs de négocier une convention collective, suivant leurs besoins et non suivant le règlement des autres. Tout travailleur organisé qui se respecte, ne peut tolérer une telle attitude", conclut le communiqué.

Michel Tremblay,
C. d'Ass. Ass.
ASSURANCES GENERALES
678, Des Saguenéens, Chicoutimi
Tél.: 549-9983

gagnon et monette
avocats
marc gagnon
avocat
robert monette
avocat
1place du royaume
chicoutimi
g7h 5n6
545 1888

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Notre industrie des pâtes et papiers, c'est l'affaire de tous!

Depuis que la recherche a conduit à une exploitation rentable des bois mous du sud des Etats-Unis, la principale activité industrielle du Québec est soumise à de profondes perturbations.

Car c'est avec la transformation de nos résineux en pâtes et papiers, que le Québec, depuis un demi-siècle, se procure la majorité des précieux dollars américains qui lui ont permis d'atteindre l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde.

Notre situation privilégiée a favorisé une amélioration exceptionnelle des salaires et des conditions de travail comme évidemment des profits. Les entreprises réalisaient de bonnes affaires, sans se préoccuper de renouveler les équipements, et les papetiers étaient devenus les "bourgeois" du syndicalisme.

Le tableau s'est assombri lorsqu'on est enfin parvenu à faire du papier avec les essences des immenses forêts du sud des Etats-Unis. Les usines ont poussé là-bas comme des champignons et, aujourd'hui, elles opposent un obstacle majeur à la domination canadienne et québécoise dans le secteur des pâtes et papiers.

La chute du dollar permet de combler en grande partie l'écart entre les coûts de fabrication. Il faut aussi ajouter à ce facteur les deux avantages dominants du Québec: l'énergie bon marché et les frais d'amortissement.

La fabrication d'une tonne de papier-journal exige une dépense d'énergie exactement deux fois plus élevée aux Etats-Unis que chez nous, soit $26 comparativement à $13. Et notre industrie détient évidemment l'avantage d'infrastructures, vieilles sans doute dans bien des endroits, mais payées entièrement dans la majorité des cas, alors que le remboursement des emprunts nécessaires à la construction de nouvelles usines dans le sud des Etats-Unis se chiffre par $13 la tonne comparativement à $8 au Québec.

Mais, les facteurs négatifs sont malheureusement bien supérieurs aux avantages. Le calcul de toutes les données donne finalement une marge de $52 la tonne en faveur des principaux concurrents du sud des Etats-Unis.

Le plus grave inconvénient provient des approvisionnements en bois. Il en coûte exactement $25 de plus la tonne pour acheminer le bois jusqu'à l'usine. Nos papeteries étant plus vieilles, leur taux de productivité est inférieur aux concurrents et, en outre, les employés québécois touchent, en salaires et en avantages sociaux, $9 la tonne de plus que leurs confrères américains.

Ces réalités sont ressorties des séances en commission parlementaire que le ministre Yves Bérubé, des Richesses naturelles, a convoquées dans le cadre de la dernière législature provinciale.

C'était la première fois qu'on procédait ainsi, publiquement, à un examen complet de l'état de santé de notre principale activité industrielle, afin de proposer et d'appliquer les remèdes appropriés.

Le gouvernement québécois a pris une heureuse initiative en proposant un programme quinquennal de développement de cette industrie des pâtes et papiers et une nouvelle politique forestière. Il prévoit des investissements privés et publics d'au moins $1.4 milliard, des injections de l'Etat variant, selon la formule qui sera retenue dans le plan de modernisation, de $383 à $455 millions. La rénovation des usines, le renouvellement de la technologie et l'avènement d'un nouvel esprit dans le monde des pâtes et papiers sont devenus essentiels à la sauvegarde de la place préférentielle qu'occupe le Québec sur la plate-forme des marchés étrangers.

Ce programme quinquennal a déjà été entrepris, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, avant même que le gouvernement en fasse la présentation. La Consolidated Paper poursuit des investissements de quelque $55 millions à son complexe de La Baie. Price consacre quelque $35 millions à la transformation de l'ancêtre de nos papeteries, celle de Kénogami, pour en faire une productrice de papiers fins plutôt que de papier journal. A Dolbeau également, la Domtar poursuit d'importantes rénovations.

Il reste la Saint-Raymond Paper dont l'usine établie à Desbiens n'a fait que changer d'enveloppe, après l'incendie. On a conservé les mêmes vieilles machines. On peut souhaiter que l'entreprise profite de l'invitation lancée par le gouvernement provincial pour renouveler la technologie de sa vieille usine, afin de garantir, non seulement sa survie, mais également son évolution.

La réussite de ce plan visant à rendre notre industrie des pâtes et papiers plus concurrentielle ne sera toutefois assurée qu'avec l'avènement d'un nouvel esprit dans le climat des relations de travail. Notre région vient en deuxième place, après celle de la Mauricie, dans l'exploitation des pâtes et papiers, avec 9,219 emplois, comparativement à 9,471. Elle passera en tête avec la mise en exploitation de la Donohue de Saint-Félicien.

C'est un acquis qu'il faut conserver précieusement. Que chacun ait enfin conscience de sa responsabilité dans cette oeuvre collective.

Bertrand Tremblay

PAROLE AUX LECTEURS

La tempérance doit être encouragée

Je trouve injuste que l'on reproche aux gens engagés dans les mouvements d'abstinence ou de sobriété, d'avoir à coeur de lutter contre les abus d'alcool. A quoi servirait d'en faire partie, s'ils étaient indifférents vis-à-vis tout ce qui en découle?

Inutile de penser que l'alcool doive disparaître. Ce serait alors tomber dans l'abus contraire. Mais de là à ne pas voir le danger que soient multipliés les occasions de boire, par des débits de toutes sortes surgissant de partout comme des champignons, il y a une marge qui s'appelle "le gros bon sens".

La nature humaine est ainsi faite, qu'elle succombe plus souvent qu'il n'est souhaitable au laisser-aller, qui devient la porte ouverte aux pires abus.

Si des gens chanceux ont trouvé du secours dans un mouvement, quel qu'il soit, tous doivent en être heureux. Les chemins pour atteindre ce but sont diversifiés comme dans tout autre domaine, mais il faut avoir la charité de le reconnaître.

C'est illogique que celui qui est aidé et sorti de son marasme, se fiche du sort des autres. C'est pour le moins égoïste et dangereux, car personne ne se sauve seul. Le bonheur non plus ne se vit pas seul, et c'est parce que des gens l'ont compris qu'ils viennent en aide aux autres. C'est une vérité qui ne démode pas.

Personne n'est obligé d'être abstinent ou modéré, c'est une décision personnelle, tout comme faire partie de mouvements qui travaillent à la prévention ou à la réhabilitation. Ceux qui s'y engagent ne se croient ni meilleurs ni pires, mais ayons la charité de respecter leur option sans les dénigrer.

Il faudrait être sourd et aveugle pour ne pas constater les nombreux dangers à lesquels sont confrontés, surtout les gens souffrant d'alcoolisme. C'est vraiment difficile pour eux de surmonter leur maladie dans les conditions actuelles.

Le problème est trop grave pour ne pas y réfléchir honnêtement. Et pourtant, les autorités, pour la plupart, ne semblent guère s'en soucier, même si la société en paie les frais, en perversion, accidents et autres.

Pourquoi ne pas leur faire savoir nos opinions? Ce serait faire preuve de responsabilité. Allons-y simplement, et si chacun en prenait conscience, les choses s'amélioreraient sûrement, pas vrai!

Rosée Simard,
Dolbeau,
Publicitaire Sobriété Canada.
Le 5 juillet.

L'Occident flirte avec le communisme

Le mardi soir, 6 juin, Radio-Canada, dans ses nouvelles, faisait grand état du jugement du chef communiste français, au sujet de l'intervention belge et française au Zaïre, ex-Congo belge.

Comme on le sait, des bandes d'assassins et de pillards, armés et soudoyés par Moscou, incendiaient bourgs et villages, tuant et massacrant tous ceux qu'ils rencontraient: Blancs comme Noirs. Désespéré le gouvernement du Zaïre, avait demandé aide et secours aux anciennes mères-patries de l'immense Congo: la France et la Belgique.

Au point de vue droit international, tout pays a le droit de faire des alliances, des traités et demander aide et protection. On n'a qu'à regarder l'histoire passée, présente, et les actuels pactes de l'Atlantique et de Varsovie. Les pillards, et les assassins étant marxistes, le chef du Parti communiste français, s'érigeant en tribunal international suprême a condamné carrément la France et la Belgique pour leur ingérence inexcusable, en pays noirs.

Et Radio-Canada nous rapportait ce jugement comme l'expression ultime de la sagesse humaine et le verdict rendu en dernier ressort sur cette affaire. Que la France et la Belgique aient agi uniquement pour obéir aux demandes d'un gouvernement responsable et légitime, que leur intervention ait protégé des centaines et des milliers de vies humaines, tout fut passé sous silence.

France et Belgique ayant agi contre les intérêts de Moscou qui veut s'emparer le plus rapidement possible de toute l'Afrique, devaient être condamnées par le communisme international et tous les partis marxistes infiltrés dans tous les secteurs des démocraties occidentales. Que depuis quelques années pas moins de vingt-huit mille Cubains, armés, dirigés par Moscou tyrannisent toute l'Afrique, imposant leur loi de fer et d'acier aux gouvernants et les peuples africains opposés au communisme. Personne n'en parle en Occident, par respect pour Moscou, par vénération pour le chef du Communisme international, trônant en son catafalque sur la Place Rouge, coeur du bolchévisme.

Au Canada, au Saguenay, nos media nous entretiennent couramment de l'ascension du bolchévisme dans le monde, comme d'un phénomène normal, naturel, nécessaire même, à cause du capitalisme et de ses abus. Depuis quelques temps LA LIGUE COMMUNISTE (MARXISTE-LENINISTE) CANADIENNE, distribue feuilles, feuillets et pamphlets de propagande aux ouvriers québécois, aux militants-gauchistes. Le gouvernement Trudeau, au courant de la chose, ferme les yeux et l'on se rappelle avec quelle rage des gouvernants favorables à Moscou, ont fait démolir par nos tribunaux capitalistes, la loi du Cadenas provinciale, pour protéger le Québec contre l'infiltration communiste. Au Québec, pratiquement tous les politiciens ont applaudi ce jugement, donnant ouverture et accès aux marxistes, léninistes et à toutes les sections bolchéviques.

L'une des faiblesses des démocraties occidentales, face aux légions de fer structurées, hiérarchisées et disciplinées de Moscou est que ces dernières travaillent dans l'ombre et le silence. Pas un mot, pas une critique ne filtre des vingt-quatre républiques constituant l'URSS ni des pays satellites, membres du pacte de Varsovie, pour troubler la quiétude et la stratégie des divisions moscovites, véritables légions romaines, lancées à la conquête du globe.

Lorsque ces légions de la garde prétorienne marxiste courbent sous la menace du canon et du fusil les uns après les autres, peuples et régimes noirs, pas une seule protestation ne s'élève de l'Occident, terre des grandes libertés et des démocraties qui agonisent. Cela pour ne pas déplaire aux marxistes et aux despotes du communisme international. Lorsque, par hasard, filtre en Occident la nouvelle d'extermination massive comme ce fut le cas au Cambodge et au Laos, tout de suite, la nouvelle est édulcorée, rapetissée, intellectualisée et réduite à l'état de nécessité technique d'une tactique indispensable à toute bonne stratégie. Et vogue la galère! En Occident, on s'amuse, on s'enrichit, on rêve aux corneilles, à une vie facile, aux loisirs éternels...

W.-H. Girard,
Avocat.
1114, boul. de l'Anse,
Roberval.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Tout en ayant un caractère général, ces textes doivent être concis et courts, de préférence, de manière à permettre la publication régulière d'une plus grande variété d'opinions.

Le journal se réserve le choix des lettres, et la prérogative de résumer les écrits trop longs, dans l'intérêt collectif des lecteurs.

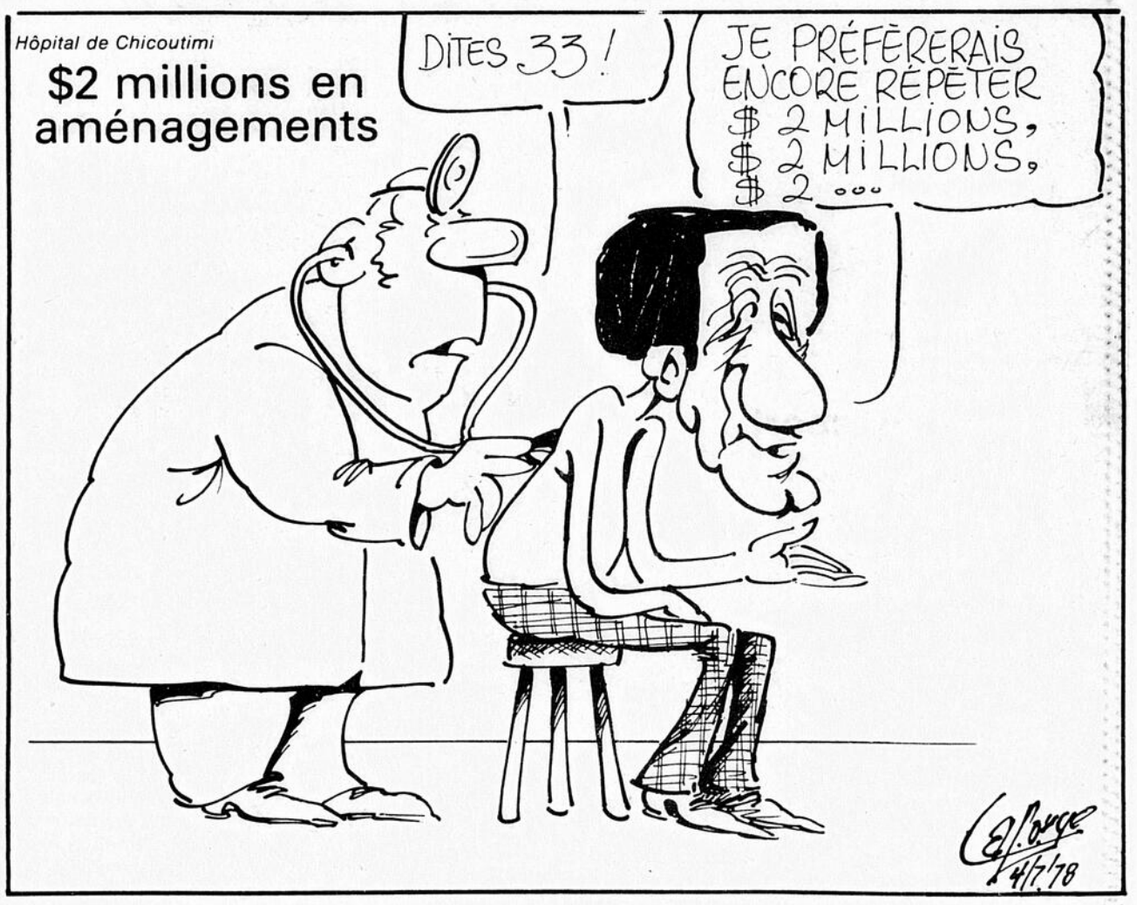

Les évêques s'opposent à l'avortement

M. René Lévesque,
Premier ministre du Québec.

Monsieur le premier ministre,

Nous reconnaissons que l'implantation de services de planification familiale correspond à un besoin dans notre milieu; à condition qu'elles soient animées d'un souci d'éducation des personnes et des couples, dans le respect des valeurs humaines et de la foi de chacun, ces cliniques rempliront une fonction sociale qu'un Etat moderne ne peut se dispenser d'offrir à ses citoyens.

Mais, pour nous limiter à ce point, nous ne pouvons pas accepter que dans la gamme des services offerts en planification familiale soit inclus l'avortement. Il y a là une ambiguïté profonde et déplorable. L'avortement n'est pas, en effet, un moyen parmi tant d'autres de planifier les naissances: c'est un acte médical qui détruit la vie d'un être appelé à vivre le prodigieux mystère de la vocation à la vie humaine.

De plus, nous comprenons mal comment une série de mesures sociales destinées à promouvoir la qualité de la vie offrent en même temps la possibilité de détruire la vie. il y a là une contradiction dans les objectifs que poursuivent les cliniques que l'on entend mettre sur pied.

De telles politiques auront fatalement pour effet d'augmenter le nombre d'avortements qui, d'ailleurs, a connu une montée prodigieuse depuis sept ans. D'après les statistiques de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, le nombre d'avortements qui était de 1,275 en 1971, est passé à 7,644 en 1976. Des médecins, dont nous ne pouvons pas mettre en doute la crédibilité, nous ont affirmé que ce nombre a considérablement augmenté au cours des deux dernières années. Ils avancent même le chiffre de 4,000, pour l'année 1977, dans un seul hôpital.

Cette situation déjà grave, qui pourrait encore se détériorer par l'application de politiques rendant plus facile l'avortement, ne peut laisser aucun citoyen indifférent. L'Eglise, en disant non à l'avortement directement voulu et provoqué, ne fait que défendre un droit naturel. Lorsqu'elle affirme que l'avortement est un crime, elle traduit l'appel de la conscience de tout homme à respecter la vie, même celle embryonnaire, mais réelle, d'un foetus. Comme nous le disions dans notre déclaration du 13 mai 1976, "du moment qu'il existe, l'être humain a droit à l'accueil au respect, à l'assistance, et cela tout simplement parce qu'il est humain."

La pratique de l'avortement, il ne faut pas se le cacher, a également de fortes répercussions sur le plan social. Une société préoccupée de son avenir, soucieuse de promouvoir un idéal noble et grand, peut-elle se permettre de sacrifier des milliers de vies humaines? Avec raison, les hommes publics d'ici proclament leur foi en l'avenir de notre peuple et suscitent l'engagement de leurs concitoyens dans des projets collectifs. C'est en développant des politiques sociales et familiales respectueuses et accueillantes à la vie que l'on pourra permettre à notre peuple d'atteindre cet idéal.

En vous soumettant ces quelques considérations, monsieur le premier ministre, les évêques ont la ferme conviction de traduire l'opinion de la grande majorité des citoyens du Québec. Plusieurs groupes en effet se sont portés, ces dernières années, à la défense de la vie. C'est une saine réaction de notre peuple qui aspire à vivre pleinement; avec l'aide de nos communautés chrétiennes, nous devons l'aider à avancer dans cette voie.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le président de l'assemblée des évêques du Québec, le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec.

VENTE DE JUILLET

de 3 jours seulement

gf gagnon FRERES

406, RACINE — CHICOUTIMI

TEL.: 543-1501

LES 6-7-8 JUILLET

HOMMES

Tous nos complets d'été
tissus légers, modèle à 2 boutons, 2 poches avec rabat, fabriqué de tissu 55% fortrel et 45% laine.
Prix sugg.: $200. SPECIAL: $135

Vestons sport
Pour hommes et jeunes gens, tissus à carreaux dans les tons de beige, vert et brun, modèle à 2 boutons, 3 poches appliquées à l'avant.
Prix sugg.: $125. SPECIAL: 79.95

Tous nos ensembles de plage
Comprennent: chemise et short, costume de bain
Prix sugg.: $30. à $40.
SPECIAL: 33⅓%

Chemisiers et vestons sport
En véritable cuir, modèles avec boutons et 4 poches appliquées à l'avant.
Prix sugg.: $250. SPECIAL: $175

Vestes de laine
A manches longues avec boutons, épaules raglan, fabriquées de tissus 60% acrylique et 40% laine, laver et sécher à la machine.
Prix sugg.: $28.00 SPECIAL: 17.95

Jeans blanches
De marque réputée, 100% coton, poches "Western", bas large
Prix sugg.: $23. SPECIAL: 11.95

Vestons sport
Pour hommes et jeunes gens, velours uni, modèle à 2 boutons, 2 poches avec rabats à l'avant, ouverture au centre, en arrière.
Prix sugg.: $125. SPECIAL: 79.95

Pantalons sport
D'été, tissus légers, 100% polyester ou polyester laine, lavables à la machine, sans repassage.
Prix sugg.: $30. à $40. SPECIAL: 25%

FILLES ET GARCONS

Lot de shorts
Pour garçons ou filles, en ratine ou coton, modèles unis, teintes en vogue, grandeurs: 2 à 14 ans, 8T à 14XT ans.
Prix sugg.: $7 à $15. SPECIAL: ½ prix

Imperméables
Pour garçons ou filles, modèles ou teintes assortis, grandeurs 2 à 14 ans.
Prix sugg.: $30. à $80. SPECIAL: ½ prix

Lot d'habits
Pour garcons ou filles, veston avec jupe ou pantalon, modèles unis ou à motifs, grandeurs: 2 à 14 ans.
Prix sugg.: $20. à $60. SPECIAL: ½prix

Lot de robes soleil
Pour filles, motifs unis ou à carreaux, grandeurs: 2 à 14 ans.
Prix sugg.: $11. à $30. SPECIAL: ½prix

Lot de vêtements
Pour garçons ou filles, pantalons, gilets, blouses, grandeurs et teintes assorties
Prix sugg.: $5.50 à $35. 1ER LOT: SPECIAL: $5
2EME LOT: SPECIAL: $8 3EME LOT: SPECIAL: $10

Lot de gilets
Pour garçons et filles, manches courtes, en ratine ou coton, modèles unis ou rayés, âges: 2 à 14 ans, 8T à 14T.
Prix sugg.: $5. à $18. SPECIAL: ½ prix

BOUTIQUE LE FAUBOURG

Shorts de plage
Avec poches, pour jeunes gens, teintes: bleu, beige, noir et blanc, grandeurs: 26 à 36.
Rég.: $16. et $17. SPECIAL: 9.99

Pantalons en denin
Blancs, 26 à 36.
Rég.: $23. et $24. SPECIAL: 11.99

Chemises safaris
4 poches, manches longues, teintes: blanc et beige, grandeurs: 34 à 40.
Prix rég.: $30. SPECIAL: 12.99

Lot de chemises
Safari, coton et filet, grandeurs: XS à L.
Prix rég.: $22. SPECIAL: 8.88

LINGERIE

Sacs à mains d'été
En jute et cuir, couleurs assorties
Prix sugg.: $17. à $20. SPECIAL: $10

Sous-bras en toile
Couleurs assorties.
Prix sugg.: $10. à $14. SPECIAL: $7

Foulards en coton
Couleurs assorties.
Prix sugg.: $4. à $6. SPECIAL: ½prix

Bas culottes
Whispes et Kayser, couleurs assorties.
Prix sugg.: $1.59 à $1.79. SPECIAL: $1

Ceintures en jute
Et en cuir.
Prix sugg.: $4. à $7. SPECIAL: ½prix

Léotards manches longues
Couleurs: noir et marine, grandeurs assorties.
Prix sugg.: $6. SPECIAL: 3.49

Ensembles en ratine
De velours, bikinis et shorts, grandeurs et couleurs assorties.
Prix sugg.: $21. SPECIAL: $8

Robes de plage
D'hôtesse et robes de chambre, couleurs et grandeurs assorties.
Prix sugg.: $30. à $40. SPECIAL: $18

Robes d'hôtesse et robes de chambre
Choix de couleurs et de grandeurs.
Prix sugg.: $40. à $60. SPECIAL: $25

Sorties de plage
En ratine de velours, grandeurs et couleurs assorties.
Prix sugg.: $26. à $40. SPECIAL: $18

DAMES

Gilets de coton
Pour dames, manches courtes, grandeurs: petit, moyen, large, choix de couleurs.
1ER LOT SPECIAL: $4 2EME LOT: SPECIAL: $8 3EME LOT: SPECIAL: $13

Pantalons pour dames
Polyester, coton et laine, viscose, couleurs assorties, grandeurs: 5 à 15. SPECIAL: $12

Jupes et pantalons
Tissu jeans blancs, pour dames, grandeurs: 6 à 14. SPECIAL: $15

Blouses pour dames
Manches longues, grandeurs et styles assorties, tissus assortis. SPECIAL: $15

Toutes robes d'été
Pour dames.
Réduit SPECIAL: 20% 30% 50%

Imperméables
Pour dames, en ciré, grandeurs et styles assortis. SPECIAL: $20

ARTICLES DE SPORT

Tentes "Room Master"
De marque Wood, grandeur 10' x 8', couleur jaune et verte, poids 58 livres. Tente 100% coton, moustiquaire 100% nylon, plancher 100% polyéthylène.
Prix sugg.: $145. SPECIAL: 109.95

Canots Robinson
12 pieds, en fibre de verre.
Prix sugg.: $360. SPECIAL: 319.95

Toutes nos motos Kawasaki
100 cc à 650 cc.
SPECIAL: 10% d'escompte

Jackets pour hommes
65% polyester, 35% coton, couleurs: rouge, jaune, bleu.
Prix sugg.: $18.50. SPECIAL: 9.99

Services de vaisselle
12 pièces, résiste aux coups et fêlures, gobelets à l'épreuve des taches.
Prix sugg.: $12.50. SPECIAL: 7.99

MAISON

Lot de couvre-lits
Couleurs à motifs variés, piqués, grandeur: Pour lit simple,
Prix sugg.: $55. SPECIAL: 27.50
Pour lit double. Prix sugg.: $60. SPECIAL: $30
Pour lit Queen. Prix sugg.: $70. SPECIAL: $35

Ensemble de draps
Tissu 50% coton, 50% fortrel, lavables sans repassage, de teintes et motifs variés, comprenant drap contour, drap plat et taies d'oreillers.
Lit simple: SPECIAL: 19.99
Lit double: SPECIAL: 21.99

Lots de tissus à rideaux
Hauteur 105", couleur blanche, seulement à motifs variés.
SPECIAL: $4 la verge

Serviettes de bains
En ratine de très belle qualité, choix de teintes et de motifs, grandeurs approximatives; 20" x 40".
SPECIAL: 2pour $3

Serviettes à main
En ratine, de teintes à motifs variés, grandeurs approximatives; 15" x 25". SPECIAL: $1

Toiles pour fenêtres
Marque "Sundown", toiles opaques, en vinyle, complètement à l'épreuve du soleil, avec ou sans franges, toutes les largeurs de 27" à 72". SPECIAL: 20%

TISSUS A LA VERGE

Jupes soleil
A plis permanents, facile à faire, couleurs pastels, pour tailles 24 à 30.
Rég.: $17.95. SPECIAL: 12.95

Flanelle de laine
Et polyester, pour jupes, beige, vert reseda, orange, bleu poudre, largeur 60".
Rég.: $5.95. SPECIAL: 2.98 la verge

Cotons imprimés gais
Pour jupes, tout coton et coton-polyester, largeur: 45".
Rég.: 4.95 la verge. SPECIAL: $3 la verge

Gabardine de coton et polyester
Pour jupes, jeans, safaris, blanc, beige, vert, resida, brun, marine et noir, largeur 45".
SPECIAL: $3 la verge

Gabardine et suraline
De Dracon, polyester pour jupes, costumes en blanc et couleurs pastels, largeur 60".
Rég.: $7.95. SPECIAL: 3.98 la verge

500 verges de coton
Imprimé, de voiles coton et polyester imprimés, aussi de toile de coton et polyester en tons pâles, largeur 45".
SPECIAL: 1.69 la verge

CHAUSSURES

Sandales de toile
Pour dames, talon wedge, de marque Esto, couleurs: noir, rouge, naturel.
Valeur rég.: GF $17.99. SPECIAL: 9.97

Lot de souliers blancs
Pour dames, aussi autres couleurs.
Valeur régulière GF, jusqu'à $38.99. SPECIAL: 19.97

Lot de souliers
Sandales de cuir pour dames, "Joyce", tan ou brun.
Valeur régulière GF: $36.99. SPECIAL: 14.97

Lot de souliers
Pour hommes, styles: loafer ou lacés.
Valeur régulière jusqu'à $50. SPECIAL: 29.97

Lot de sandales
Pour hommes.
Valeur régulière jusqu'à $14.99. SPECIAL: 7.97

Lot de sandales
Pour enfants et fillettes.
Valeur régulière jusqu'à $6.99. SPECIAL: 3.97

En participant au concours de $20,000.00 de la Valise Rouge c'est sûr que vous pouvez gagner.

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

TROIS SUR 50

Trois personnes de la région ont déjà gagné une voiture à la loterie Tictacto qui connaît une très grande popularité, selon les dernières statistiques publiées par Loto-Québec. Les Québécois ont tenté leur chance, à cette loterie, pour une valeur de $6,000,000, et cela dans une période de deux semaines seulement. Rappelons que la première gagnante fut Mlle Johanne Gagnon, de Ville de La Baie. La semaine dernière, la chance souriait à M. Jean-Marie Bouchard, du rang des Chutes, à Saint-Ambroise, qui s'est empressé de remercier, comme il se devait, Mme Jean-Claude Bergeron, de Jonquière, qui lui a vendu le billet portant neuf "X". Une troisième personne de la région, gagnante aussi d'un Grand Prix, a tenu à conserver l'anonymat.

MERITE SPECIAL

Mme Hector Brouillard, de Ville St-Laurent à Montréal, a été l'une des 15 décorés du mérite spécial de la Corporation du Centenaire de Normandin. Elle avait épousé en 1930, le 1er agronome avec résidence à Normandin et fonda le Cercle des fermières. Elle résida à cet endroit jusqu'en 1946. Infirmière graduée le 6 janvier 1927, Mme Brouillard s'occupait avec une autre compagne de l'Unité Sanitaire pour tout le comté Lac-St-Jean, le deuxième qui avait été fondée après la Beauce dans la province. Elle avait résidence à Roberval et passait dans chacune des municipalités. Elle a donc vu fonder la Ville de Dolbeau. Mme Brouillard est maintenant âgée de 75 ans.

ORCHESTRE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil régional de la culture vient de donner son appui à la Corporation Mont Verdone qui projette la formation d'un orchestre communautaire (symphonique) dans la région. Cependant, le conseil tient à ce que la sélection et la représentativité des musiciens réflètent et favorisent d'abord les gens de la région, à condition que cela n'altère en rien la compétence des musiciens formant l'orchestre.

EXPO DE SAINT-FELICIEN

Les préparatifs vont bon train dans l'organisation de la sixième exposition agricole et commerciale de Saint-Félicien, qui aura lieu du 13 au 18 septembre prochain. Une équipe de jeunes, grâce à un projet Jeunesse Canada au travail, construisent actuellement des bâtisses qui serviront en grande partie aux éleveurs qui pourront ainsi loger leurs bêtes. Et pour la première fois, l'exposition couvrira tout le district des comtés de Roberval et de Lac-Saint-Jean.

UN RENDEZ-VOUS

Le quai de Bagotville n'est guère utilisé par les bateaux, mais il est toutefois très fréquenté par la population locale et ailleurs. Dès que le soleil pointe ses rayons, plusieurs automobilistes, cyclistes et piétons se rassemblent pour placoter, entre autres de la pluie et du beau temps, et prendre une bière à l'occasion. On peut admirer également les jolies filles de l'endroit. Et on placotte des fois jusqu'à trois heures du matin... à cet endroit.

LA MAQUETTE DU CENTRE

La maquette du Centre des données fiscales qui sera éventuellement construit à Jonquière sera dévoilée lundi, a-t-on pu savoir lundi du député de Jonquière à la Chambre des Communes, M. Gilles Marceau. Interrogé sur le sujet, M. Marceau a d'autre part dit espérer que les travaux débuteront à la date prévue, soit l'automne prochain. Selon lui, l'architecture de la bâtisse sera d'une exceptionnelle beauté.

PROJET DE $57 MILLIONS

L'Hydro-Québec vient de confier à la firme régionale Techmate Inc. le mandat de poursuivre un programme complet d'études géotechniques sur le nouveau site du poste Saguenay, situé à quelque 5,000 pieds au sud du rang Saint-Benoît, en bordure de la rive ouest de la Rivière-aux-Sables, dans la ville de Jonquière. Ces études font partie du cheminement normal d'avant-construction sur ce genre de projets et conduiront l'Hydro-Québec à mettre en service, à l'automne 1982, le poste Saguenay construit au coût de $57 millions. On se souviendra qu'à compter de cette date, la consommation d'électricité à travers la région Saguenay dépassera la production des installations actuelles. Ces équipements sont donc requis pour combler un déficit énergitique et aussi pour répondre aux besoins en électricité de toute la région.

NOUVEL EXECUTIF

La Chambre de Commerce de Jonquière vient d'élire récemment son Conseil d'administration pour la prochaine année. Sur la photo, assis, on reconnaît: MM. Gilles Thibeault, deuxième-vice-président; Bernard Tremblay, président et André Bérubé, premier-vice-président. Debout, et dans le même ordre, les directeurs Michel Côté, Michel Desmeules, Pierre d'Auteuil, Adrien Duchesne, Jacques Giroux et Réal Huot. Lorsque cette photo a été prise, les directeurs suivants étaient absents: Jules-A. Morin, secrétaire, Marcel Local, Paul Baillargeon, Ghyslain Dallaire et Claude Boily.

18E EDITION

Les dirigeants de la Corporation du Festival du Bleuet mettent la dernière main au programme de cette 18e édition. On remarque dans l'ordre habituel: M. Jean-Charles Savard, vice-président; Mme Nicole Bouchard, secrétaire, Mme Micheline Roberge, coordonnatrice et M. Gérard Prémont, président.

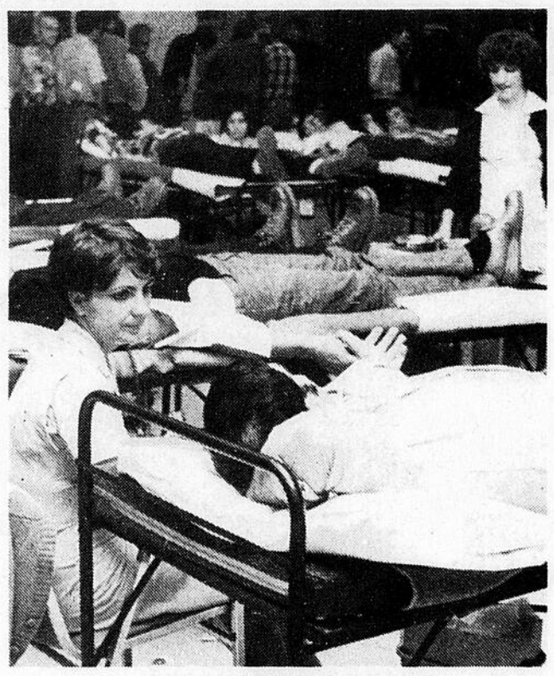

COLLECTE DE SANG

C'est aujourd'hui qu'a commencé la grande collecte de sang à Chicoutimi et qui se poursuivra jusqu'à demain soir dans le mall central du centre commercial Place du Royaume. Le personnel de la Croix-Rouge seront sur place pour accueillir les donneurs de 14h00 à 17h00 et le soir de 19h00 à 21h30. L'objectif de cette clinique est de 1,000 donneurs. Grâce à votre générosité, la Croix-Rouge fournit gratuitement le sang et ses dérivés à tout malade hospitalisé au Québec, en cas de besoin. Et c'est la période où il manque le plus de sang.

A LA TV ALLEMANDE

Les paroisses de Normandin et St-Prime ont été choisies dans le Québec rural pour un documentaire de 45 minutes qui passera à la 2e chaîne de télévision nationale de l'Allemagne de l'Ouest (ZDF), au printemps de 1979. Ce film, qui sera vu par 60 millions de personnes, sera complété par les Villes de Montréal et de Québec. Les prises de vue dans la région débuteront à la fin de septembre pour une période de trois semaines. Ce documentaire veut démontrer la situation culturelle et historique du Québec. Cette photo prise lors de la réception civique à Normandin nous montre de gauche à droite: M. GUENHNER GEISLER, de Mayence en Allemagne de l'Ouest, metteur èn scène et réalisateur; M. Léonidas Bélanger, président de la Société Historique du Saguenay et M. Louis-Ovide Bouchard, maire de la paroisse de Normandin.

CRITIQUES INVITES

M. Antoine Sasseville, un citoyen de Jonquière et peintre amateur, invite la population à voir son exposition qui se tient au Centre culturel de Jonquière, jusqu'au 14 juillet. Selon un communiqué de presse, la démarche artistique de M. Sasseville se situe au niveau figuratif. Il se sert de son art pour reproduire les traditions, les métiers anciens et autres. Ce peintre amateur soumet ses toiles à la critique, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, car il se dit prêt à changer son orientation, puisque faire de la peinture pour lui est un loisir.

LES FERMES D'HEBERGEMENT

Encore cette année, la Fédération des agricotours du Québec offre aux vacanciers la possibilité de vivre leurs vacances sur une ferme québécoise. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte 15 fermes qui vous offrent cette possibilité de redécouvrir notre patrimoine. Si vous voulez tenter cette expérience, on doit écrire à 515, avenue Viger, à Montréal ou téléphoner, sans frais, à: 1-800-361-6196.

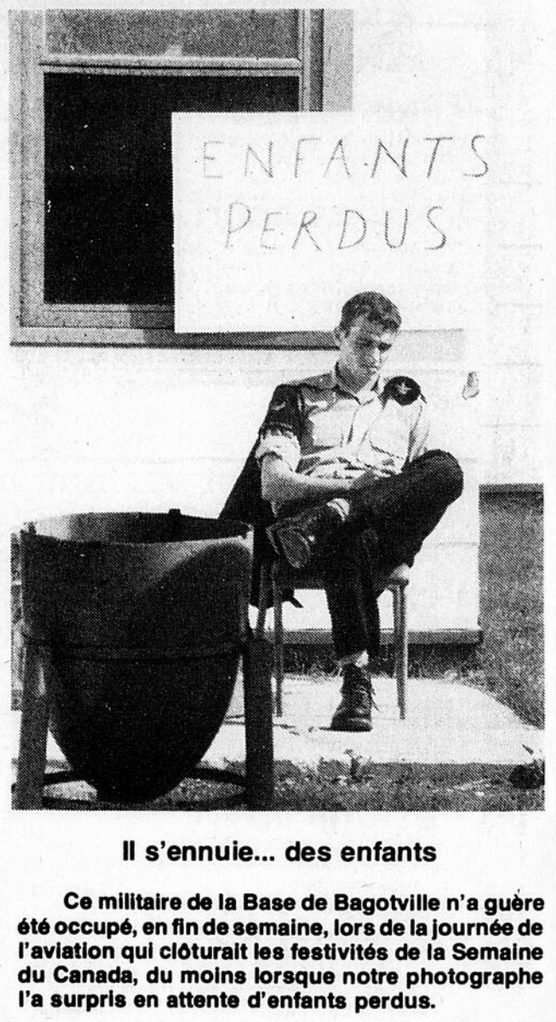

Il s'ennuie... des enfants

Ce militaire de la Base de Bagotville n'a guère été occupé, en fin de semaine, lors de la journée de l'aviation qui clôturait les festivités de la Semaine du Canada, du moins lorsque notre photographe l'a surpris en attente d'enfants perdus.

IL EN VEUT AUX CRITIQUES...

Jerry Lewis déteste les critiques. Selon lui, ce sont "des prostitués. Ils ne doutent jamais d'eux-mêmes. Ils me font penser à ces villageois allemands qui vivaient là-bas en prétendant ignorer ce qui se passait dans les fours!"

AUJOURD'HUI

Il y a un an aujourd'hui, le 5 juillet 1977, au Pakistan, l'armée prenait le pouvoir en renversant le premier ministre Zulfikar Ali Bhutto, lequel devait d'ailleurs être condamné à mort.

L'administrateur de la loi martiale, le général Zia-Ul-Haq, promit à son accession au pouvoir d'organiser des élections pour le mois d'octobre suivant mais il changea d'idée et préféra organiser des flagellations publiques de contestataires.

1975 - Indépendance des îles du Cap Vert après 500 ans de colonisation portugaise.
1970 - Catastrophe aérienne à Toronto: 109 morts.
1960 - Mutinerie de l'armée nationale congolaise.
1948 - Le gouvernement travailliste britannique adopte le National Health Service Act qui institue la médecine gratuite.
1940 - Le gouvernement français de Vichy rompt ses relations avec la Grande-Bretagne.
1932 - Election d'Oliveira Salazar à la présidence du conseil du Portugal et fondation d'un régime fasciste.
1881 — Découverte de la momie du pharaon égyptien Sethos 1er.
1865 - A Londres, fondation de l'Armée du salut par William Booth.
1830 - Prise d'Alger par les Français.

Ils sont nés un 5 juillet:

- Cecil Rhodes, colonisateur britannique qui a donné son nom à la Rhodésie (1853-1902).
- Jean Cocteau, écrivain et cinéaste français (1889-1963).
- Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères (1909).

GRANDE PROMOTION DE TAPIS

CELANESE

CHEZ

gagnon FRERES

MEUBLES DE VOTRE LOCALITE

Tapis gazon

Garantie 8 ans sur la couleur vert et 3 ans sur les tweeds.

Prix régulier: $11.95

PRIX SPECIAL: 9.95 verge carrée

Choix de plusieurs qualités de tapis en spécial sur commande, exemple: tapis rasé uni 100% polyester, Fortrel dossier Action Bac, Scotchgard.

Régulier $15.95

SPECIAL 11.95 VERGE CARREE

Tapis Super Plusch

couleurs variées, 100% fortrel, antistatique.

Rég.: $17.95
SPECIAL:

13.95

Tapis ciselé militron

100% nylon, Scotchguard, antistatique.

Rég.: $14.95
SPECIAL:

12.50

Tapis ciselé

100% nylon, traitement anti-taches, Scotchgard, endos polypropylène.

Prix régulier: $19.95

PRIX SPECIAL:

14.95 VERGE CARREE

LA QUANTITEE EST LIMITEE

TOUS CES TAPIS SONT GARANTIS ET DE PREMIERE QUALITE

CENTRE LINGUISTIQUE — Une centaine de jeunes Canadiens des provinces anglophones sont arrivés, hier, au centre linguistique du Collège de Jonquière, pour y suivre un cours de français, d'une durée de six semaines.

A Jonquière

Un Centre linguistique bourdonnant d'activités

JONQUIERE — Les activités du Centre linguistique de Jonquière ne diminuent pas durant la période estivale. Fortement achalandé durant la session régulière, le centre recevra, au cours de l'été, pas moins de 450 étudiants dont 40 sont les Louisianais.

Toutefois, le centre linguistique reçoit une clientèle tout à fait différente durant la période estivale. Cet été, des étudiants dont l'âge moyen est de 17 ans, seront dans les parages.

Durant la session régulière, de septembre à mai, d'importants hommes d'affaires viennent se familiariser avec le fait français dans notre région.

La période estivale est divisée en deux sessions et on reçoit des groupes différents. De mai à la fin de juin, le centre reçoit un groupe de boursiers canadiens.

L'autre session débute aujourd'hui et un groupe de 200 Anglophones est arrivé hier. Même chose pour 40 Louisianais qui entreprennent, à partir d'aujourd'hui, une session de trois semaines.

Le directeur du centre, M. Denis Tremblay, est heureux de la venue de ces Louisianais. Pour lui, il s'agit d'un apport culturel important avec ces jeunes du Sud des Etats-Unis, qui ont une affinité avec notre peuple.

La démarche n'est pas tellement austère. Il y a des cours de français durant l'avant-midi et le reste de la journée est pratiquement libre.

En fait, des animateurs se chargent de programmer des activités à caractère touristique et culturelle pour les étudiants.

Le financement de ces programmes est assuré par une entente entre le gouvernement du Québec et l'Etat de la Louisiane.

Au sujet des Canadiens anglais qui viennent dans la région, il s'agit de boursiers du gouvernement fédéral. Le transport est aux frais du bénéficiaire et la bourse équivaut à environ $850 pour couvrir les frais de logement, nourriture et déplacement.

Durant l'année scolaire, il en coûte à un individu qui suit une session intensive de trois semaines en français $425 par semaine.

Des camps d'été où la formation est à l'honneur

ALMA — Près de 400 jeunes garçons et filles, âgés de 13 à 18 ans, membres des différents corps de cadets de l'armée de terre au Saguenay-Lac-Saint-Jean, profiteront cet été de camps de formation dans plusieurs endroits du pays, et en Allemagne même. D'une durée variant de deux à six semaines, ces camps d'été comportent des cours de cadets, de cadets avec grade d'instructeur, et de cadet-chef.

Les Forces canadiennes fournissent les moniteurs qualifiés, le transport et le gîte. En plus de profiter gratuitement des installations et de la formation, le cadet reçoit un boni de $100 pour sa participation.

Après une certaine expérience acquise, le cadet peut même trouver un emploi d'été comme instructeur.

Valcartier

A la base de Valcartier, un cours de deux semaines s'adresse à tous les cadets, et comporte des exercices de perfectionnement dans les disciplines apprises en cours d'année. Un cours de six semaines y est aussi dispensé, pour les cadets qui se perfectionnent davantage.

Des concours sont organisés à la fin des camps, et les filles y sont admises, des installations étant mises à leur dispostion exclusive. La cérémonie de graduation au camp aura lieu le 13 août à Valcartier même, et les parents sont invités.

Au total, 100 gars et filles iront à Valcartier pour deux semaines, et 196 pour six semaines. Quatre iront six semaines en Ontario, à Upperwash; 41 pendant deux semaines en Gaspésie; cinq iront en Alberta pendant six semaines, dont un pour un cours de parachutiste; deux passeront six semaines à Rosolute Bay dans l'Artique; et quatre en Allemagne, pour six semaines. De plus, 75 excadets de la région seront employés pour ces différents camps d'été.

En expliquant le déroulement de ces camps d'été, et en montrant leur ampleur, le responsable de l'information régionale, M. Louis-Marie Boily d'Alma espère pouvoir attirer encore plus de jeunes pour les corps de cadets de l'armée de terre en septembre prochain, époque du recrutement annuel.

Subvention de $100,000

SAINT-BRUNO — Le secteur Sud du comté de Lac-Saint-Jean pourrait bientôt profiter d'une deuxième glace artificielle, pour les sports d'hiver. L'arena de Saint-Bruno, érigé il y a quelques années au centre de la municipalité, pourrait en effet être doté d'une glace artificielle. Le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports vient d'offrir à Saint-Bruno une subvention de $100,000.

En communiquant la nouvelle, le député du comté, M. Jacques Brassard, précise que cette décision du ministère devrait permettre d'utiliser plus longtemps cet équipement public, et rendre un meilleur service au secteur Sud du comté. L'autre glace artificielle dans le secteur est à Métabetchouan.

CADETS — Pas moins de 2,000 jeunes cadets seront dans notre région au cours de l'été. La plupart sont cantonnés à la base militaire de Bagotville.

Dans la région

Séjour de nombreux cadets du Québec et de l'Ontario

LA BAIE — Pas moins de 2,000 jeunes cadets et cadettes de l'air et de la marine, en provenance de tous les coins du Québec et de l'Est de l'Ontario seront de passage dans notre région au cours de la période estivale. Le premier groupe de 750 est arrivé lundi dernier.

Comme par les années passées, ces jeunes participeront à toutes sortes d'activités de formation à l'intérieur de stages variant de trois à six semaines. Ils seront cantonnés à la Base militaire de Bagotville, au Collège de Jonquière et au lac Sébastien dans le secteur Falardeau.

Cette année, les responsables du camp de cadets offrent une nouvelle option à savoir le pilotage de planeur, qui, l'année dernière se donnait à Rivière-du-Loup. Cette année, le tout se déroule à Saint-Honoré.

Outre cette option, les jeunes cadets pourront s'adonner à la survie en forêt, l'apprentissage de la musique, de l'électronique, du pilotage académique et l'administration.

Au cours de l'été, 1,000 cadets en seront à leur premier stage de formation dans un camp du genre. D'autres qui n'en seront pas à leur première arme resteront plus longtemps et recevront une formation avancée dans certains secteurs ce qui leur permettra éventuellement de devenir instructeur à leur cantonnement respectif.

Les commodités sont situées à trois endroits différents. Il y en a à la Base de Bagotville, à l'école Lafontaine de Chicoutimi et au Collège de Jonquière. Ceux qui sont au lac Sébastien vivent sous la tente la majeure partie de leur séjour.

FAPEL

Un appel au civisme des villégiateurs et riverains

SAINT-LEON — Trois représentants de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs séjournent actuellement dans la région pour inviter les villégiateurs à se constituer en association afin de mieux contrer ou prévenir la dégradation de leurs lacs.

En plus de visiter les usagers de quelques lacs, ils tiendront, samedi et dimanche, une réunion d'information où sera présenté un diaporama intitulé "Moi, mon lac", et pendant laquelle toute la documentation et les explications pertinentes seront remises aux villégiateurs.

Samedi, la rencontre se tient au chalet municipal de Saint-Léon, à 19h00. Dimanche, la réunion a lieu à 11h00, à l'école Marie-Immaculée de l'Ascension.

La fédération (FAPEL), qui regroupe actuellement 437 associations et 100,000 personnes, en plus de favoriser la naissance de ces organismes, tente de leur donner les moyens d'unir leurs efforts et de militer pour la protection de l'environnement des lacs.

Bien que les personnes qui adhèrent ou qui forment des associations sont pour la plupart des propriétaires de terrains à proximité d'un lac, les représentants de FAPEL soulignent néanmoins que tout usager intéressé à la conservation de l'environnement des lacs peut y militer.

La fédération a son bureau à Montréal, au 1415 est, de la rue Jarry, et Louise Lepage en est le directeur général.

OPERATION VACANCES
SE CONTINUE CHEZ
Profitez des spéciaux de
POUR UN PLUS GRAND CHOIX...
33⅓% allant jusqu'à 50%
Participez à la promotion de la VALISE ROUGE
Mademoiselle
166 EST, RACINE CHICOUTIMI, 543-4740

7 JUILLET
Un chiffre chanceux pour le tirage spécial de Loto Canada

68 prix surprises de $7 000
136 prix de $5 000
680 prix de $500

Le 7... chiffre chanceux par excellence!
Le 7 juillet... date du tirage spécial de Loto Canada. Une date chanceuse à laquelle vous pourriez gagner l'un des 884 prix offerts.

Les numéros des billets gagnants du tirage spécial du 7 juillet 1978 seront désignés par le hasard. Parmi chacune des 68 séries émises, un prix de $7 000, deux prix de $5 000 et dix prix de $500 seront offerts.

Le tirage du 7 juillet est un tirage spécial. N'oubliez pas que tous les billets demeurent valides pour le grand tirage des 12 millions, le 4 août.

EDMONTON 1978
Loto Canada
La loterie nationale

alimentation **Gem**

AFFILIE A EPICIERS UNIS INC.

Gem L'EPICIER QUE Gem

Jus de tomates Canada de fantaisie, DEL MONTE, bte 19 oz **3 / .79**	**Spaghetti préparé** avec sauce tomate, CATELLI, bte 19 oz **.39**	**Papier de toilette** couleurs assorties, BUDGET, pqt 6 roul. **1.29**	**Margarine molle** MONARCH, cont. 1 lb **.79**
Fromage fondu à tartiner, CHEEZ WHIZ, pqt 16 oz **1.39**	**Tartes à la crème** saveurs assorties, surgelées, McCAIN, bte 14 oz **.75**	**Pains hamburger** ST-CASTIN, pqt 12 **.63**	**Tomates** Canada de choix, ST-CASTIN, bte 28 oz **.51**

Thon en entier CORDON BLEU, bte 7 oz **1.35**	**Thon émietté** CORDON BLEU bte 6½ oz. **1.25**	**Céréales Rice Krispies** KELLOGG, bte 350 g **.85**	**Thé en sachets** Orange Pekoe, SALADA, bte 60/s. **1.79**	**Jambon pique-nique** CORDON BLEU, bte 1½ lb **3.59**	**Biscuits aux fruits** HARNOIS, cello 15 oz **.99**			**Jambon pique-nique** CORDON BLEU bte 1 lb **2.49**	**Huile d'arachides** PLANTERS, bout. 48 **3.89**	**Nettoyeur à fourneaux** MR. MUSCLE, aérosol 14 oz **1.49**	**Eau Vichy** ST-YORRE, bout. 1 l **.58**	**Papier aluminium** REYNOLD'S, bte 18 x 25 **1.21**
Biscuits soda PREMIUM PLUS, CHRISTIE, bte 18 sachets ind. (200 g) **.59**	**Liqueur en poudre** sucre, KOOL-AID, bte 660 g **1.90**	**Jus de raisins** WELCH, bout. 40 oz **1.15**	**Nourriture de chats** saveurs assorties, DR. BALLARD, bte 25 oz **.48**	**Pain de viande** PREM, bte 12 oz **1.10**	**Sacs à déchets** intérieurs, couleurs assorties JOLY, pqt 10 **.39**	**Sel fin** bte 1 kilo **.33**	**Sauce à la viande** pour spaghetti, CORDON BLEU, bte 14 oz **.58**	**Accent** bte 4 oz **1.48**	**Breuvage instantané** en liquide au chocolat, MILK-MATE, bout. 20 oz **1.33**	**Ragout** boeuf irlandais PURITAN bte 24 [illegible] **.70**	**Garniture à desserts** DREAM WHIP bte 6 oz **1.29**	**Gelée à dessert** saveurs assorties, JELL-O, bte 3 oz **.25**
Savon toilette personnel, IVORY, pqt 4 **.82**	**Fromage tranché** "Singles" Canadien, KRAFT, pqt 16 oz **1.59**	**Fèves au lard** avec sauce tomate, CLARK, bte 19 oz **.51**	**Lait instant** en poudre, BON LAC, bte 1.5 k **4.39**		**Assouplisseurs de tissus** en feuille, BOUNCE, bte 40 feuilles **1.99**		**Café instantané** décaféiné, MAXWELL HOUSE, bocal 8 oz **5.81**	**Nettoyeur en poudre** (soupoudreuse gratis), SPIC & SPAN, bte 2 lb **2.49**		**Liqueur en poudre** "sucrée", KOOL-AID, env. 4 oz **.31**	**Margarine dure** MONARCH, pqt 1 lb **.55**	**Plaquettes Vapona** SHELL, ch. **2.65**

St-Castin

Pois verts assortis Canada de choix, bte 10 oz **.30**

Champignons en pièces bte 24 oz **.73**

Confitures de fraises avec pectine, bocal 24 oz **1.41**

Bettes marinées bocal 24 oz **.71**

Moutarde préparée bocal 24 oz **.54**

Les produits de qualité St-Castin, toujours en bonne place à la bonne place chez notre épicier "Gem"

St-Castin

Sauce hot chicken bte 14 oz **.30**

Essuie-tout blanc, paquet 2 roul. **1.04**

Eau de javel cont. 128 oz **.91**

Bonbons saveurs assorties, cello **.59**

Cure-oreilles bte 180 **.78**

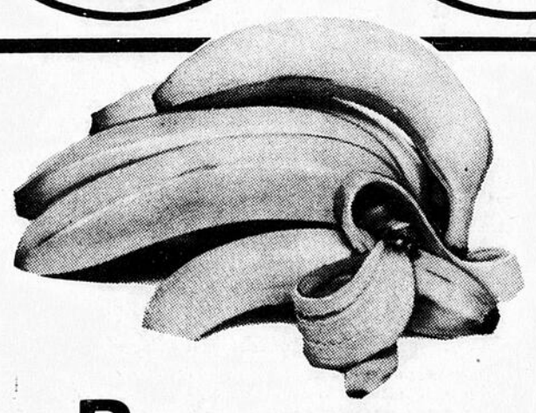

Bananes "Dole"

gros fruit importé **.23** LB

Laitue frisée culture du Québec, grosseur 24 **.23** ch.

Cerises rouges produit de Washington, Canada # 1 **.99** lb

Echalotes le pqt produit de la Californie **1.29**

GERARD GAUTHIER 683, HOTEL-DE-VILLE, ST-HONORE	BOUCHERIE DAVIS 325, DAVIS, ARVIDA, TEL.: 548-5243
ADHEMAR LAVOIE 2708, BOUL. ST-JEAN-BAPTISTE, CHICOUTIMI TEL.: 549-2271	MAGASIN LAVOIE & FILS ENR. 360, STE-ANNE, CHICOUTIMI TEL.: 543-3389
MARCHE STE-CLAIRE LTEE 247, STE-MARIE, CHICOUTIMI-NORD TEL.: 543-6002	SUPER MARCHE LAURIER LTEE 218, DE LA FABRIQUE JONQUIERE TEL.: 547-2154
MARCHE BRASSARD 190, ANGERS, JONQUIERE TEL.: 547-2666	TRUCHON & LAROUCHE 142, SACRE-COEUR EST, ALMA, TEL.: 662-2390

IL FAIT BON MAGASINER CHEZ GEM

BOEUF MARQUE ROUGE

Bifteck de ronde désossé, tranche complète, rôti de croupe, coupe régulière **1.88** LB

Bifteck attendri **2.28** LB

Rosbif, pointe de surlonge **2.48** LB

Jambon cuit tranché pour sandwiches, BELLE-FERMIERE **2.39** LB

Fondues parmesan cont. en plastique, 6 portions, CUISINE ROCHETTE **1.19**

Viande assortie HYGRADE, simili de poulet, viande et olives, macaroni et fromage, cornichons et piments, pqt 6 oz **.69**

Cretons français ST-CASTIN, cont. 10 oz **1.09**

CONGRES — De nombreuses tentes-roulottes, roulottes et automobiles continuent d'affluer ces jours-ci sur les terrains avoisinants le stade olympique où se tiendra dans les prochains jours le congrès international des Témoins de Jéhovah. La plupart des congressistes séjourneront dans des chambres d'hôtel, motels ou maisons privées puisque les terrains avoisinant le stade ne peuvent recevoir que 20% des congressistes attendus.

(Téléphoto PC)

Qualité des aménagements

"La Colline parlementaire devra servir d'exemple"

—CACUQ

par Suzan Paré

QUEBEC (PC) — Dans son rapport final remis hier au gouvernement concernant l'aménagement de la Colline parlementaire, la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec (CACUQ) recommande au gouvernement de stopper la fonction administrative dans ce haut lieu de la capitale, de protéger et de renforcer sa vocation résidentielle et de continuer à mettre en valeur son aspect culturel et patrimonial.

"Dorénavant, la valeur symbolique que nous privilégions pour la capitale est d'ordre humain et qualitatif plutôt que d'ordre prestigieux et monumental, déclare la Commission. Et la Colline parlementaire doit, par la qualité de ses aménagements, servir d'exemple à l'ensemble de la population du Québec."

Selon l'organisme, le concept d'aménagement doit harmoniser les trois rôles associés à la Colline parlementaire: celui de capitale, de centre-ville et de quartier résidentiel.

Ainsi, en tant que capitale et siège officiel du gouvernement, les activités gouvernementales législatives et exécutives y sont localisées prioritairement, et les fonctions administratives y sont fortement concentrées.

La commission juge cependant que les services gouvernementaux et paragouvernementaux y ont atteint leur expansion maximale, et qu'ils devraient désormais se développer ailleurs afin de ne pas nuire aux autres fonctions propres à la Colline.

Toutefois, on reconnaît que la construction d'un nouveau Palais de justice pourrait s'effectuer dans ce secteur de la ville, à l'arrière du centre commercial et hôtelier "Place Québec".

On juge par ailleurs prioritaire la fonction résidentielle sur la Colline et, "afin de lui redonner un visage plus humain et plus vivant", on veut non seulement conserver et rénover ce qui reste du quartier Saint-Jean-Baptiste, mais aussi mettre l'accent sur la construction de logements, notamment dans les couvents désaffectés des soeurs Franciscaines et du Bon-Pasteur, et dans une partie de l'ancien hôpital Jeffery Hale, tous propriété de l'Etat. On recommande aussi un zonage mixte à Place Québec et Place Hauteville, de sorte que la fonction commerciale au rez-de-chaussée se double d'une habitation possible aux étages.

Pour le reste, on suggère de faire un effort particulier en matière d'aménagement paysager et de conserver les boisés existants.

Il va donc sans dire qu'on se prononce en faveur de la conservation du jardin des soeurs Franciscaines, dont le site est menacé par le projet Charlebec, qui vise à construire une tour d'habitation d'une dizaine d'étages.

Contrairement au gouvernement, la ville de Québec ne s'oppose pas à ce projet, qui représentera pour elle une source de revenus importants. Et les négociations entre le promoteur et le gouvernement, consentant à acheter le terrain au prix de $2.4 millions, ont achoppé, de sorte que la mise en chantier pourrait s'effectuer très prochainement. Seule la ville de Québec possède les pouvoirs qui permettraient d'exproprier ce terrain pour conserver sa vocation de parc.

La commission conçoit d'autre part que la circulation piétonne devra être favorisée dans une large mesure, que la circulation automobile devra être réduite par la limitation des aires de stationnement et l'étalement des heures de pointe des fonctionnaires.

Enfin, on veut accentuer la vocation culturelle et sportive de la Colline parlementaire, particulièrement par l'instauration de musées de tous genres et par l'introduction d'un complexe d'activités sportives au manège militaire de la Grande-Allée.

La semaine dernière, le ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette, déclarait qu'un projet de loi créant une Société d'aménagement de la Colline parlementaire dotée de pouvoirs décisionnels et d'un budget pourrait être déposé cet automne. Dans son rapport, la CACUQ se dit d'avis qu'un tel organisme devrait disposer d'un pouvoir d'expropriation nécessaire à la réalisation d'opérations d'urbanisme.

C'est en mars 1977, à la suite d'une commission parlementaire ad hoc, que le conseil des ministres avait confié à la commission d'aménagement de la CUQ le mandat de préparer un schéma d'aménagement pour la Colline parlementaire.

Le colloque des francophones: un franc succès

QUEBEC (PC) — Le premier colloque depuis 25 ans des Francophones de l'Amérique du nord, qui s'est terminé hier à Québec, a été couronné d'un franc succès et l'unanimité s'est faite autour des quelque 200 francophones hors Québec de se revoir dans un avenir prochain et d'institutionnaliser, le cas échéant, ce genre de rencontres.

Pendant deux jours, des représentants du Québec, des neuf autres provinces canadiennes et des Etats-Unis ont fraternisé, ont ravivé de vieilles amitiés dans le cadre des manifestations de la fête du retour aux sources, organisée par le Conseil de la langue française, et des célébrations du 370e anniversaire de fondation de la ville de Québec.

Ils sont venus de partout au Canada, de la Louisiane, de la Nouvelle-Angleterre, dans la plus vieille ville de l'Amérique où plusieurs ont foulé pour la première fois depuis fort longtemps le sol de leurs ancêtres venus de France.

Ce n'était certes pas la volonté qui manquait à la fin de la réunion, hier soir, de s'unir, de maintenir les communications entre francophones sur le continent anglophone américain mais, comme l'ont souligné des participants aux ateliers, il y aura urgence à établir les structures nécessaires au maintien de telles relations.

A l'atelier "Vivre en français en Amérique", on a exprimé une grande inquiétude face à la pauvreté des instruments culturels, au manque d'outils de communications entre francophones de diverses parties du continent.

Le colloque de deux jours constituait en somme une prise de contact, une prise de conscience de la francophonie nord-américaine et il appartiendra à ses membres eux-mêmes de déterminer s'il y a lieu ou non de poursuivre sur une base plus régulière et à des intervalles plus rapprochés cette manifestation de solidarité et d'échanges culturels.

Les participants ont rempli un questionnaire à cet effet et, à la lumière des volontés exprimées, le Conseil de la langue française prendra les décisions appropriées, à savoir l'organisation de telles rencontres, la mise sur pied de programmes de coopérations entre le Québec et des Etats américains et des provinces canadiennes, au même titre que la coopération France-Québec, par exemple.

Les représentants de tous les groupes de francophones ont exprimé leur grande satisfaction et un grand espoir que la rencontre des deux derniers jours soit le prélude "à la naissance de la francophonie nord-américaine".

Quelques-uns ont cependant déploré l'absence assez grande des représentants du Québec aux discussions et à des échanges de vue.

En conférence de presse, le président du Conseil de la langue française, M. Jean-Denis Gendron, a expliqué que les Québécois avaient été mandatés pour écouter ce que les visiteurs avaient à dire, à prendre conscience de la situation des franco-américains et des francophones du Canada, hors Québec.

Plus tard, a ajouté M. Gendron, les Québécois seront alors plus en mesure d'engager le dialogue à partir de données qu'ils auront recueillies à ce colloque.

L'objectif de la réunion était précisément de permettre aux francophones d'Amérique de se retrouver, de raconter leurs expériences chez eux, de consacrer la naissance de ce groupe de parlants français d'Amérique.

Les participants étaient pour la plus grande partie des personnes d'âge mur et quelques-uns ont proposé d'inviter un plus grand nombre de jeunes francophones lors d'une prochaine rencontre. Plusieurs ont par ailleurs insisté sur le rôle primordial des parents dans le maintien et la promotion de la langue française à la maison d'abord en enseignant aux enfants à bas âge les rudiments de la langue de Molière.

Dans les quatre ateliers, les congressistes ont en effet mis l'accent sur l'éducation familiale comme premier moyen d'assurer la survie de la langue française dans des régions à faible minorités de francophones.

Les quelques 200 francophones sont arrivés dans la Vieille capitale dimanche dernier où ils ont assisté au spectacle de la fête du retour aux sources au Bois de Coulonges et à des réceptions. Aujourd'hui, la délégation se rendra au Manoir Richelieu, à La Malbaie, où elle sera reçue par le ministre d'Etat au Développement culturel, le Dr Camille Laurin.

Charte de la langue française

Attitude d'intolérance de la part d'anglophones

MONTREAL (PC) — Les Québécois anglophones et francophones auront de plus en plus de difficultés à s'entendre si certaines factions anglophones continuent d'ignorer la Charte de la langue française.

C'est ce qu'a déclaré lundi le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, pour qui les anglophones qui ne tiennent pas compte de la loi 101 "se mettent à l'écart de la société québécoise."

Dans une entrevue, M. Morin a cité l'exemple du Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) de même que de certains enseignants et principaux qui ont permis à des élèves inadmissibles de fréquenter l'école publique anglaise alors que la loi 101 les destine à l'école française.

Selon le ministre, entre 1,000 et 1,500 élèves inadmissibles ont fréquenté l'école anglaise durant la dernière année scolaire. Il a également affirmé avoir reçu "des indications" voulant qu'une douzaine d'enseignants volontaires, aidant des enseignants catholiques réguliers surchargés d'inadmissibles, "ne soient pas adéquatement formés".

"La société québécoise a toujours été très tolérante", a ajouté le député de Sauvé. Mais l'attitude de la majorité francophone change "parce que ces gens-là — les anglophones — nous parlaient toujours de la démocratie et du respect de la loi".

Une manoeuvre

"Les anglophones nous ont toujours dit qu'ils pouvaient nous donner une leçon de démocratie. Ils disaient que la majorité francophone devait respecter la loi, qu'elle devait s'y conformer et maintenant les francophones peuvent voir que ce n'était qu'une manoeuvre".

M. Morin dit croire que le PSBGM "évolue" vers l'application de la loi 101, même si le gouvernement n'est pas encore satisfait de ses efforts. "Si les anglophones doivent jouer un rôle juste, un rôle important dans la société québécoise, j'estime important qu'ils montrent qu'ils vont respecter la loi, quelle qu'elle soit."

Quant à l'initiative de commissions scolaires protestantes en vue de réunir des fonds pour compenser la perte de subventions provinciales due à la présence d'inadmissibles, en mettant sur pied une organisation charitable, le ministre de l'Education a précisé que le gouvernement en étudiait la légalité.

Loi 101

Jusqu'en 1981 pour modifier les enseignes et la papeterie

MONTREAL (PC) — Depuis hier, tout l'affichage publicitaire dans les établissements commerciaux, à l'exclusion des enseignes et des raisons sociales doit être libellé exclusivement en français.

L'affichage comprend toute annonce apposée par les commerçants et transmettant des messages divers à la clientèle et notamment l'annonce de spéciaux et la promotion de certains produits.

Quant aux enseignes proprement dites, dans la plupart des cas, les commerçants ont jusqu'au 1er décembre 1980 pour les modifier. La loi prévoit en outre aux articles 53 et 58 que tout étiquetage doit être fait d'abord en français, de façon visible, et que les menus et catalogues doivent être bilingues ou rédigés en français seulement.

Dans le cas des menus, la traduction dans une ou plusieurs langues est légale dans la mesure où le document comprend avant tout une rédaction complète en langue française. Dans le cas des catalogues, s'ils sont distribués dans des endroits publics, ils doivent comporter une version uniquement française mais rien n'interdit la présence de versions uniquement en anglais.

Pour ce qui est des catalogues distribués par la poste, comme ils sont distribués dans des endroits privés, ils peuvent être rédigés dans les deux langues à la fois.

Enfin, certaines entreprises qui s'étaient conformées aux dispositions de la loi 22 avant la promulgation de la loi 101 auront jusqu'à 1981 pour franciser leur maison sociale et modifier en conséquences leur papeterie et leurs enseignes.

La loi prévoit des amendes allant de $1,000 pour des individus à $5,000 pour ces entreprises ou sociétés qui ne respecteraient pas les règlements en vigueur.

Il semble par ailleurs que le gouvernement s'apprête à modifier substantiellement certaines parties des règlements s'appliquant aux commerces et places d'affaires. Un projet d'amendement serait d'ailleurs déjà entre les mains du Conseil de la langue ou d'instances de niveau ministériel et viendrait nuancer certains règlements au cours des prochains mois.

On sait par ailleurs que le gouvernement étudie également des changements à la section de la loi qui concerne les sièges sociaux. A la suite d'une rencontre avec un groupe d'hommes d'affaires organisée par la Chambre de commerce de la province il y a quelques semaines, les ministres Camille Laurin et Bernard Landry ont promis d'étudier soigneusement toute la réglementation portant sur les sièges sociaux afin de la rendre si possible plus acceptable aux entreprises supranationales dont les sièges sont installés au Québec.

Interrogé sur l'attitude de la Chambre de commerce de la province dans ce dossier, le président de l'organisme, M. Jean-Paul Létourneau a rappelé que la Chambre exhortait ses membres à respecter intégralement la loi.

"Nous avons tenu 14 sessions d'études d'une journée avec des hommes d'affaires, surtout des PME depuis deux mois sur la loi 101. Nous constatons que dans plusieurs cas, les changements sont beaucoup moins difficiles et coûteux que les gens le croient", a ajouté M. Létourneau.

Départ de Lecat

QUEBEC (AFP) — M. Jean-Philippe Lecat, ministre français de la Culture et de la Communication, qui a représenté dimanche et lundi le gouvernement français aux fêtes célébrant le 370ème anniversaire de la fondation de la ville de Québec, a quitté le Canada mardi matin à destination de Paris via New York.

Au cours de sa visite dans la capitale québécoise, M. Lecat a eu des entretiens avec MM. Denis Vaugeois, ministre québécois de la Culture, Louis O'Neill, ministre des Communications (information) et Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales.

Protocole d'entente

Protection des ponts couverts du Québec

QUEBEC (PC) — Les ministères des Affaires culturelles et des Transports viennent de conclure un protocole d'entente concernant la protection et la conservation des principaux ponts couverts du Québec.

L'accord prévoit que quarante-quatre ponts couverts, sur un total de cent quinze inventoriés ce janvier 1978, seront retenus pour un classement éventuel à titre de monuments historiques et que leur entretien sera assuré par le ministère des Transports. L'entente intervient alors que l'existence de ces éléments intéressants du patrimoine québécois se trouve sérieusement menacée, tant à cause des intempéries et de l'usure que des exigences modernes de la circulation.

Le ministère des Affaires culturelles procédera, lorsqu'il le jugera opportun, au classement des ponts couverts à conserver, et le propriétaire, d'un pont, s'il s'agit d'un individu ou d'une municipalité, pourra alors bénéficier de subventions prévues par la Loi sur les biens culturels, pour couvrir une partie des travaux de restauration nécessaires. La propriété du pont pourra aussi être transférée, pour une somme nominale, au ministère des Affaires culturelles.

Quant à la responsabilité, la garde, l'entretien et la restauration des ponts couverts, ils seront confiés au ministère des Transports.

Le ministère des Affaires culturelles considère que les ponts couverts, témoins de "l'ère tranquille" des voitures à chevaux, pourront devenir des lieux propices à l'animation culturelle et sociale par les populations locales.

DISPONIBLE CHEZ:

J. Sirois Electrique Inc.

**2203, RUE ROUSSEL,
CHICOUTIMI-NORD. TEL.: 543-3308.**

QUEBEC EN BREF

Victimes identifiées

L'ANSE-AU-PORTAGE (PC) — La Sûreté du Québec a publié mardi l'identité de la femme, de ses six enfants et d'un bébé qui ont péri dans l'incendie qui a détruit lundi un chalet de pêche, sur la petite île de l'Anse-au-Portage, sur la côte nord du golfe Saint-Laurent.

Il s'agit de Mme Mabel Belvin, âgée de 50 ans, de ses cinq filles — Elizabeth, 16 ans, Colinda, 13 ans, Roselin, 12 ans, Rosita, 10 ans, Francine, 9 ans — et de son garçon de huit ans, Glenn. Un bébé de trois mois, Lisa Anderson, a aussi péri.

Les parents du bébé, tous deux dans la vingtaine, ont subi des brûlure et ont été transportés à Québec par avion.

Le père de six enfants était à la pêche quand l'incendie a éclaté.

Caution refusée à Chalifoux

SHERBROOKE (PC) — L'enquête préliminaire de Michel Devarenne, âgé de 38 ans, et de René Chalifoux, âgé de 57 ans, accusés de conspiration, d'enlèvement et de séquestration de M. Charles Marion, a été remise au 11 juillet prochain.

Le juge Jacques Pagé des Sessions de la paix a refusé tout cautionnement à Chalifoux, affirmant qu'il agissait "dans l'intérêt du public et dans le but de protéger la société".

Le défenseur de Chalifoux, Me Reynald Fréchette, a révélé qu'il consulterait son client avant de déterminer s'il interjetterait appel de cette décision.

Devarenne s'était vu refuser tout cautionnement, plus tôt, sous prétexte qu'il s'était évadé de prison en 1975.

Trois autres accusés, Claude Valence, âgé de 42 ans, son épouse, Jeanne, âgée de 42 ans, et Louise Beaubien, âgée de 26 ans, tous de Sherbrooke, demeurent également internés. Leur enquête préliminaire n'a pas encore été fixée.

Les cinq ont protesté de leur innocence la semaine dernière lors de leur mise en accusation. Ils ont réclamé un procès devant juge et jurés.

Anguille sous roche

QUEBEC (PC) — Une des personnes arrêtées en marge de l'affaire Marion aurait défrayé en 1970 le montant du cautionnement exigé pour libérer un individu ayant assailli avec une arme à feu le député de Mégantic-Compton, M. Fernand Grenier.

C'est ce qu'a indiqué à La Presse Canadienne M. Grenier lui-même alors qu'il commentait le dénouement de cette affaire qui a fait les manchettes depuis août de 1977.

M. Grenier a rappelé qu'il avait été assailli en avril 1970 par un individu armé d'une carabine de fort calibre, et ce en pleine campagne électorale.

Selon le député de Mégantic-Compton, il y a lieu que les policiers de la Sûreté du Québec enquêtent sur ces développements.

M. Grenier s'est signalé à l'Assemblée nationale en multipliant ses questions au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, tout au long de ce qu'il est désormais convenu d'appeler "l'affaire Marion".

Procès du député Rondeau

COWANSVILLE (PC) — Le procès du député Gilbert Rondeau, sous des accusations de conspiration et d'incendie criminel, a été remis au 1er août prochain.

Le procureur Claude Noiseaux a réclamé cet ajournement sous prétexte que les procédures dureront environ quatre jours et qu'il désire qu'elles ne soient pas interrompues.

Le juge Louis Bouchard des Sessions de la paix et de la Défense, en la personne de Me Michel Robert, n'ont formulé aucune objection, malgré que certains témoins aient protesté.

Le procès se déroulera à Granby.

Rondeau, âgé de 50 ans, député de Shefford, sera jugé par un juge seul, relativement à un incendie qui a partiellement détruit un édifice lui appartenant, à Bromont, le 20 décembre 1975.

L'incendie s'est produit au moment où le député assistait aux funérailles de M. Réal Caouette, alors leader du crédit social.

Services ralentis

MONTREAL (PC) — Les employés de bureau ainsi que les préposés à la vente des billets du terminus de la compagnie d'autobus Voyageur, à Montréal, ont débrayé, tôt mardi matin, afin de protester contre la lenteur des négociations contractuelles.

Les services de la compagnie se sont poursuivis avec plus ou moins de retard, a révélé un porte-parole de la compagnie.

Les conducteurs, membres d'un autre syndicat, ont refusé de traverser les piquets de grève et ont stationné leurs véhicules à l'extérieur du terminus, obligeant les passagers à se rendre sur la rue pour y prendre place ou en descendre.

Inauguration du Centre d'interprétation du parc de l'Artillerie

QUEBEC (PC) — Le ministre des Postes du Canada, M. Gilles Lamontagne, a procédé hier, à l'inauguration du Centre d'interprétation du parc de l'Artillerie, situé au coeur du Vieux Québec.

Ce parc, dont la création remonte à 1972, rappelle l'histoire militaire de la ville de Québec qui s'y est déroulée durant plus de 250 ans.

Le Centre d'interprétation qui a été conçu par une équipe pluri-disciplinaire de Parcs Canada, fait largement usage des techniques audio-visuelles. On y développe trois grands thèmes qui rappellent les différentes périodes d'occupation du parc de l'Artillerie: la construction des fortifications, la vie militaire à Québec et le premier Arsenal du Dominion.

Le Centre d'interprétation du parc de l'Artillerie est situé dans l'ancienne fonderie de l'Arsenal du Dominion, au 2, rue d'Auteuil, au coin de la rue de la porte St-Jean, à Québec.

Au "Marché Go-Go"

j'y reviens toujours!

BAS PRIX DE TOUS LES JOURS

Sauce hot chicken — ESTA — Boîte de 14 oz — .24
Café instantané — RED ROSE — Bocal 10 oz — 5.28
Jus de légumes — V-8 — Boîte 19 oz — .36
Cristaux — TANG — Saveur orange, paquet de 4 x 3.5 oz — 1.14
Jus de tomates — HEINZ — Boîte de 19 oz — .29
Pâté de foie — PARIS PATE — Boîte de 6 oz — 2/.98
Guimauves — de KRAFT — Paquet de 11 oz — .48
Sauce à spaghetti — CATELLI — A la viande, boîte 14 oz — .56
Mélasse de fantaisie — GRANDMA'S — Contenant 1 K. — .98
Margarine dure — BLUE BONNET — Boîte 3 lb — 1.98
Pâte alimentaire — CATELLI — Boîte 2 lb — .86
Graisse pur lard — TENDER FLAKE — Boîte 1 lb — .62
Pâte dentifrice — LISTERINE — Paquet 4 tubes — 1.78
Cristaux — QUENCH — Saveurs assorties, paquet de 4 — 1.08
Papier toilette — COTTONELLE — Paquet de 4 rouleaux — 1.18
Breuvage instantané — KOOL AID — Env. 3¼ oz — .34
Charbon de bois — PRESTO — Sac 20 lb — 2.98
Relish sucrée — HEINZ — Bocal 12 oz — .76
Peinture latex — Semi-lustré, prix rég.: $12.95, Elégant sp. — 9.98

VIANDE PRE-EMBALLEE A 100% POUR DE MEILLEURS PRIX

Jambon — de ronde, pomponette dégraissée et découennée un bout ou l'autre — 1.14 la livre
Jambon — de ronde, tranché en steak, — 1.46 la livre
Cretons — en vrac, AL-PI-CLO, la livre — 1.32
Bacon — C.C.S., 1 lb, la livre — 1.48
Tête fromagée — AL-PI-CLO, format 10 oz — .68 ch.
Smoked Meat — COORSH, 24 x 2 oz, — 1.68 le paquet
Porc et boeuf — en conserve, bocal de 16 oz, — 1.98 le bocal

FRUITS ET LEGUMES FRAIS TOUS LES JOURS

Bananes — CHIQUITA, DOLE, produit U.S.A. — .22 lb
Pruneaux — rouges, SANTA ROSA, produit U.S.A., gr.: 4 x 5 — .58 lb
Raisins — rouges, CARDINAL, produit U.S.A. — .78 lb
Fèves — jaunes, fraîches, produit U.S.A. — .58 lb
Radis — frais avec feuilles, produit du Québec, 2 paquets pour — .26

Salade en pomme — produit du Québec no 1, gr.: 18 — .38 ch.

BAS PRIX TEMPORAIRES GO-GO

Jus de tomates — LIBBY'S — Boîte 48 oz liquide — .68
Détergent en poudre — SUNLIGHT — Boîte 2.4 K. — 2.68
Sac à sandwich — GLAD — Boîte 100 sacs — .88
Gherkins — HABITANT — Sucrés bocal 15 oz — 1.08
Beurre d'arachides — SKIPPY — Bocal 16 oz — .96
Lait évaporé — CARNATION — Boîte 16 oz, 2% — .39

c'est l'été

A VOTRE MARCHE go-go

3 AU 8 JUILLET

OUVERT LE LUNDI, 9H00 A 5H30

544 PRICE O. CHICOUTIMI
780, AVENUE DU PONT ALMA

Nous offrons des rabais sensationnels pour préparer vos vacances à votre chalet.

Super Valeur

CREME GLACEE

"LAMONTAGNE"

CONT. PLASTIQUE 2 LITRES

$1.19

ROTI DE BOEUF

HAUT DE COTES

$1.19 lb

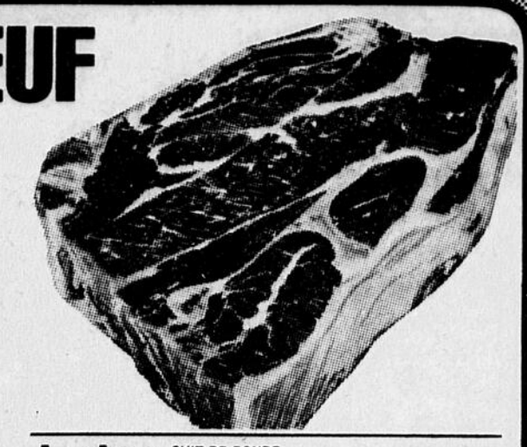

Rôti de boeuf COTES CROISEES, LA LIVRE	1.59
Boeuf haché MI-MAIGRE, LA LIVRE	1.39
Saucisses fumées "MAPLE LEAF", PQT 16 OZ	1.09
Jambon CUIT DE RONDE, QUART DE FESSE PRET A MANGER, "MAPPLE LEAF", LB	2.29
Bacon tranché "MAPLE LEAF", PQT 16 OZ	1.69
Salami rond "MAPLE LEAF", 10 OZ	1.39

Bonbons "Viau" CELLO 680 GRAMMES A-B. GOMMES, TRAN. ORANGE - CITRON	.85
Biscuits "David" FEUILLES D'ERABLE, CELLO 400 GR	.99
Croustilles asst. "HUMPTY DUMPTY", SAC 225 GR	.85
Chocolat en barres CELLO 4 REG. "CADBURY" ASST., FORMAT FAMILIAL	.90
Margarine molle "MONARCH", FORMAT 2 LB	1.67
Jus d'orange "KRAFT", JARRE 64 OZ	1.80
Breuvage ANANAS, ORANGE, ANANAS PAMPLEMOUSSE, "DELMONTE", BOITE 48 OZ	.62
Ananas "Delmonte" MORC. RAPES OU TRANCHES, BTE 14 OZ	.53
Ragoût "Cordon Bleu" REG. 20 OZ, BOUL. ET PAT. RONDES, 19 OZ	1.01
Sardines à l'huile "BRUNSWICK", BOITE 3 OZ	.29
Sauce "French's" HOT CHICKEN, ENV. 2 OZ	.35
Relish "Heinz" ASSORTIE , JARRE 12 OZ	.56
Soupes "Heinz" asst. PRETES A SERVIR, BTE 8 OZ	.20
Gelées "Royal" ASSORTIES, BOITE 3 OZ	.23
Café "Trend" DE CHASE, BOITE 1 LIVRE	4.18
Pizzas surgelées GARNIES, "GUSTO", FORMAT 13 OZ	1.96
Filet de morue "Booth" PAQUET 1 LIVRE	2.09
Nourriture chats "BALLARD", ASST., BTE 25 OZ	.46
Milk-Bone "FLAVOR SNACK", FORMAT 1 LB	.67
Serviettes humides "WET ONES", BOITE DE 70 F.	1.74
Sacs poubelles "Glad" 26" X 36", PAQUET DE 10 SACS	1.32
Savon "Dove" BLANC, REGULIER, LA BARRE	.41
Insecticide "6-12" BOMBE 142 MILLILITRES	1.45
Colorant "Nice'N Easy" COUL. ASSORTIES, CHAQUE	2.51
Crème à barbe Foamy "GILETTE", REG. OU CITRON LIM., 7 OZ	1.20
Antiphlogistine Rub TUBE 2 ONCES, CHACUN	1.66
Serviettes "Carefree" PROTECTION LEGERE, BTE DE 30	1.68

Super Valeur

CRISTAUX

"SWING"

SAVEUR D'ORANGE

PAQUET 4, ENV. 3 OZ

.79

Chez Provibec on est plus près de vous!

Super Valeur

PAPIER TOILETTE

"COTTONELLE"

COUL. ASST. - PQT 4 ROUL.

.99

Produits Provigo

MAIS EN CREME

"PROVIGO" CHOIX BOITE 19 OZ — **.48**

Beurre d'arachides "PROVIGO", JARRE 16 OZ	.93
Café moulu PROVIGO", SAC 1 LIVRE	3.39
Détergent bleu "PROVIGO", BOITE 2.4 KG	2.47
Briquettes CHARBON DE BOIS "PROVIGO", SAC 20 LB	3.32

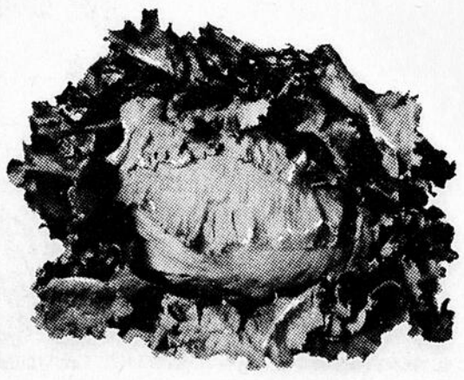

LAITUE "ICEBERG"

CALIFORNIE

GROSSEUR 24, LA POMME

.59

Pêches Californie LA LIVRE	.59
Pamplemousses blancs CALIFORNIE, GROS. 48, CELLO 5 POUR:	.89
Radis en tiges CULTURE DU QUEBEC, PAQUET	.18
Champignons blancs CULTURE DU QUEBEC, CELLO 8 OZ	.85

CHAISE DE PARTERRE

CANEVAS, FLEURIE

CHACUNE

$5.49

provibec

PAGE PUBLICITAIRE POUR LA SEMAINE DU 3 AU 8 JUILLET 1978.

LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE.